



Association des services
de **réhabilitation sociale**
du Québec

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023

**ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION
SOCIALE DU QUÉBEC (ASRSQ)**

ASRSQ
1340, boul. St-Joseph Est
Montréal (Québec) H2J 1M3

T 514 521-3733
F 514 521-3753
info@asrsq.ca | www.asrsq.ca

Table des matières

1. Mot des présidentes.....	3
2. Mot du directeur général.....	5
3. Association des services de réhabilitation sociale du Québec	8
3.1 Conseil d'administration.....	8
3.2 Sur la scène provinciale.....	10
3.3 Sur la scène fédérale.....	14
3.4 Comité tripartite.....	18
3.5 Comité employabilité.....	19
3.6. Table nationale de consultation du tribunal spécialisé.....	20
3.7 Recours collectifs.....	21
3.8 Colloque 2000.....	23
3.9 Récipiendaires des prix distinction.....	23
3.10 Activités pour les 60 ans de l'ASRSQ.....	24
3.11 Nouveaux membres.....	25
4. Formation des bénévoles et des intervenants professionnels.....	27
5. Information et sensibilisation.....	31
5.1 Impact du casier judiciaire.....	31
5.2 Agent aux programmes et à la liaison.....	32
5.3 Semaine nationale de la réhabilitation sociale.....	35
5.4 Cabaret de la Seconde Chance.....	36
6. Communications.....	37
6.1. Agence Lumina.....	37
6.2 Relations avec les médias.....	37
6.3 Demandes d'information du public.....	37
6.4 Site internet.....	38
6.5 Facebook.....	38
6.6 LinkedIn.....	38
6.7 Balado.....	38
7. Collaborations et partenariats.....	40
7.1 Participation à divers comités et projets de recherche.....	40
7.2 L'ASRSQ est membre de.....	42
8. Les ressources de l'ASRSQ.....	43
8.1 Son conseil d'administration au 31 mars 2023.....	43
8.2 Son personnel.....	43
8.3 Les contractuels.....	43
9. Les partenaires de l'ASRSQ.....	45
9.1 Les comités de l'ASRSQ.....	45

9.2 Les partenaires financiers.....46

Annexe: Liste des membres de l'ASRSQ (au 31 mars 2023).....47

1. MOT DES PRÉSIDENTES

Bonjour à tous,

Après 10 ans de participation active au sein du Conseil d'administration de l'ASRSQ, il temps de tirer ma révérence. Je suis fière du chemin parcouru par l'association durant cette période. Notre mission, nos valeurs et nos orientations ont été revisitées, soupesées, reconsidérées et finalement repensées. Le travail réalisé cette année, notamment dans le processus de planification stratégique, nous permet de regarder en avant avec professionnalisme et assurance.

Plus que jamais, nous sommes convaincus d'avoir un rôle essentiel à jouer dans la réintégration sociale des personnes contrevenantes de la société québécoise. L'ASRSQ doit être un point de référence pour promouvoir la réhabilitation sociale et les organismes membres doivent accompagner les personnes judiciairisées sur un chemin qui leur est propre.

Tous les organismes qui composent l'association ont une place significative et un apport particulier. Chacun d'eux a une mission qui les distingue et c'est le rôle de l'Association de les supporter, de les informer et d'en défendre les valeurs. Notre base est solide.

Je sens que le vent est dans nos voiles, notre bateau est solide, notre itinéraire bien orienté, l'équipage bien guidé. L'orage ne nous fait pas peur, on a ce qu'il faut pour aller de l'avant.

Merci d'être ce que vous êtes.



Nicole Quesnel
Présidente sortante
ASRSQ

Bonjour à toutes et à tous,

Pour ma part, à titre de nouvelle présidente, je partage aussi cette vision. J'ai d'ailleurs abordé ce nouveau mandat avec ce legs, jumelé à 60 années d'histoire. Cette année, nos célébrations nous aurons permis de mettre en lumière le dynamisme de l'ASRSQ et l'importance qu'elle joue à plusieurs niveaux dans la cause de la réintégration sociocommunautaire depuis sa création. Comme Mme Quesnel le mentionne, nos racines sont fortes et bien ancrées ce qui nous permettra de poursuivre nos actions pour un autre 60 ans!

Comme nos nouveaux grands objectifs stratégiques qui vous seront présentés plus tard, j'aborderai officiellement ce mandat (si je suis reconduite à ce poste) dans un esprit d'ouverture et de collaboration afin de permettre à l'ASRSQ d'accroître sa performance dans le but d'amener les membres à se dépasser pour que notre réseau devienne à travers l'ASRSQ, la référence en matière de réintégration sociale et communautaire.



Geneviève Latreille
Présidente
ASRSQ

2. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers(ères) membres,

C'est avec un très grand plaisir que je dépose mon septième rapport annuel à titre de directeur général de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ).

L'année 2022-2023 est une année de retour « à la normale » après deux ans de pandémie. La pandémie a mis à l'épreuve le réseau communautaire et a éprouvé notre résilience. Des changements profonds sont en train de s'opérer dans les différents systèmes (justice, pénal, correctionnel) et nos milieux communautaires vont devoir s'adapter aux transformations en cours et notamment à la pénurie de main-d'œuvre qui frappe de plein fouet le milieu communautaire. L'année est marquée par :

- Le nouveau processus de planification stratégique de l'ASRSQ (section « Conseil d'administration ») qui vient couronner les changements opérés sur la gouvernance dans les dernières années.
- Une indexation conséquente des services d'hébergement et de suivi en communauté (section « Sur la scène provinciale » et « Sur la scène fédérale »).
- L'intensification et l'implication grandissante de l'ASRSQ pour représenter les organismes spécialisés dans l'employabilité des personnes judiciairisées (section « Comité employabilité »).
- La diversification de nos activités (section « Table nationale de consultation du tribunal spécialisé » et « recours collectifs »).
- Et finalement l'organisation du Colloque 2000 après deux ans de report.

Notons également que le 26 avril 1962, l'ASRSQ était officiellement créée. L'année 2022-2023 a donné donc lieu à différents événements pour célébrer les 60 ans de l'association.

Le roulement de personnel est demeuré important au sein de l'ASRSQ cette année encore. Mme Marie-Ève Cadieux a quitté son poste d'agente de liaison pour poursuivre son doctorat en psychologie et a été remplacée au mois de juillet par M. Matthieu Binette. Mme Anne-Ophélie Robillard a quitté pour un congé de maternité son poste de coordonnatrice et a été remplacée à partir du mois de juillet par M. Jules Moisan-Grégoire. Mme Luana Boxero a quitté pour un congé de maternité son poste d'agente à la formation et a été remplacée au mois de février 2023 par Mme Corinne Gauthier. Le manque de stabilité de l'équipe de travail où tous les postes ont tourné encore une fois cette année (hormis le poste de DG et d'adjointe administrative) a un impact sur la capacité de l'ASRSQ de développer et de mettre en place de nouveaux projets.

Le poste d'agente aux communications a été reconfiguré à plusieurs reprises au cours des dernières années et le poste a finalement été aboli avec le départ de Mme Mélina Plourde mais nous avons tout de même sorti la première saison du balado « Les voix de la réhabilitation » et nous avons travaillé sur une deuxième saison qui sera diffusée dans le courant de l'automne 2023. Notre présence publique et dans

les médias est grandissante et nous sommes désormais accompagnés par la firme Lumina pour nos besoins de communications et de relations publiques.

Le poste d'agent de liaison a été occupé par Mme Marie-Ève Cadieux jusqu'en juillet 2022 et par la suite par M. Matthieu Binette. La liaison avec le SCC a été particulièrement touchée par la pandémie (fermeture des institutions, roulement de personnel, télétravail des agents de libération conditionnelle, etc.) et le travail cette année consistait à rebâtir des liens avec les pénitenciers. Notons que le poste a été remanié et a été fusionné avec un poste à temps partiel d'agent de liaison provincial. Dans le cadre de la liaison provinciale, nous avons notamment préparé et mis un jour un bottin des ressources qui sera distribué à tous les agents de probation sur le modèle du bottin fédéral. L'ASRSQ a donc désormais un agent de liaison à temps plein qui s'occupe d'assurer la liaison avec les établissements de détention provinciale et fédérale.

Le poste d'agente à la formation a été occupé par Mme Luana Boxero jusqu'en février 2023, puis par Mme Corinne Gauthier depuis cette date. La progression du programme de formation s'est stabilisée en 2022-2023, mais les besoins de formation du réseau communautaire demeurent importants surtout dans le contexte de roulement et de pénurie de personnel actuel.

Le poste de coordination a été occupé jusqu'au juillet 2022 par Mme Anne-Ophélie Robillard et par la suite par M. Jules Grégoire-Moisan. La coordination de l'ASRSQ seconde la direction générale dans la gestion de l'équipe de travail, la gestion des comités de travail et tous les autres projets que nous développons. La coordination de l'ASRSQ est amenée à prendre une place grandissante au sein des comités de travail (provincial, fédéral, employabilité) et des sous-comités à mesure que l'expertise sera acquise.

Finalement, je dois remercier et souligner le travail exceptionnel de Mme Emilie Altimas qui a poursuivi tout au long de l'année son travail comme adjointe administrative et coordonnatrice du Cabaret de la Seconde Chance.

Je vous invite à lire les différentes sections du présent rapport afin de connaître plus en détail les nombreux comités, projets et activités de l'Association au cours de l'année. Je pense qu'encore une fois cette année, malgré les difficultés et les obstacles, nous avons offert aux membres des services de grande qualité notamment avec le programme de formation et avec une représentation efficace du réseau auprès des deux services correctionnels. Cela étant dit, et en ayant les ressources appropriées, je crois qu'il serait opportun que l'ASRSQ augmente sa présence médiatique et ses activités d'éducation et de sensibilisation du grand public aux enjeux de la réhabilitation sociale des personnes judiciairisées.

Je tiens à exprimer ma grande gratitude à tous les administrateurs/trices pour leur implication et pour leur confiance ainsi que pour leur engagement dans une démarche constructive et nécessaire de révision de la gouvernance de l'association. Plus particulièrement, je remercie la présidente, Mme Nicole Quesnel, pour son soutien et le partage d'une vision commune pour l'Association. Je remercie également Mme Solange Bastille, vice-présidente, et Mme Sylvie Brunet-Lusignan, trésorière-secrétaire, pour leurs nombreuses années d'implication sur le CA de l'ASRSQ. En vertu de nos nouveaux règlements généraux, ces trois personnes ne pourront pas solliciter un nouveau mandat lors de l'AGA 2023 et je souhaite souligner leur

travail, leur dévouement et leur implication au sein de l'ASRSQ. Des changements importants et nécessaires se sont opérés au sein de l'ASRSQ sous leur gouverne.

Je remercie également tous mes collaborateurs/trices au sein des différents comités de travail. L'engagement des membres est un élément essentiel à la vie démocratique de l'association et à l'atteinte de ses objectifs. Du côté des membres, je me dois de souligner les apports exceptionnels des représentants actifs dans les comités provincial et fédéral (et les nombreux sous-comités qui en découlent), du comité de formation, du comité employabilité, du comité ad hoc pour les 60 ans de l'ASRSQ ainsi que du comité organisateur du colloque 2000, vous trouverez leurs noms à la section 9 de ce rapport.



David Henry
Directeur général ASRSQ,
Criminologue

3. L'ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC

3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, à sa première réunion suivant l'AGA, a réélu à la présidence Mme Nicole Quesnel, à la vice-présidence Mme Solange Bastille et au poste de secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Brunet-Lusignan. La liste complète des membres du conseil d'administration, comprenant les dates de fin de mandat de chaque administrateur, se retrouve dans la section 8 du présent rapport.

Lors de la séance du 25 janvier 2023, le conseil d'administration dans un processus de transition planifié au sein des postes exécutifs a élu Mme Geneviève Latreille à la présidence de l'ASRSQ et Mme Chantal Lessard à la vice-présidence. Mme Anne Simard a démissionné de son poste d'administratrice le 30 octobre 2022. Malgré plusieurs tentatives et approches, le poste est demeuré vacant pour le reste de l'année. Des élections auront lieu à l'AGA 2023 et permettront notamment de pourvoir le poste vacant.

L'année est marquée par la transition planifiée au sein des postes exécutifs du CA en vertu de nos nouveaux règlements généraux qui stipulent que les administrateurs ne peuvent pas renouveler plus de deux fois consécutivement leur mandat (donc pour un total maximal de 9 années consécutives). D'une manière générale, le CA s'est employé tout au long de l'année à mettre en œuvre les nouvelles politiques organisationnelles adoptées l'année dernière. Soulignons également l'amorce de la nouvelle planification stratégique de l'ASRSQ qui sera finalisée et déposée aux membres lors de l'AGA 2023.

En 2022-2023, le conseil d'administration a tenu six réunions régulières. Les sujets à l'ordre du jour du conseil ont mené à plusieurs décisions importantes, dont les suivantes :

- Acceptation à chaque réunion du plus récent rapport financier
- Adoption des prévisions budgétaires
- Adoption des états financiers vérifiés
- Adoption des motions d'utilisation des affectations internes
- Élections des officiers
- Désignation des signataires au compte bancaire
- Désignation du signataire des contrats
- Renouvellement du bail des locaux de l'ASRSQ
- Adoption des nouveaux règlements généraux
- Acceptation de sept nouveaux membres
- Clarification des critères d'adhésion à l'ASRSQ
- Révision des mandats des comités de travail de l'ASRSQ
- Nomination des récipiendaires des prix distinction de l'ASRSQ

Les réunions du conseil d'administration ont également été consacrées à la discussion de sujets récurrents, dont les suivants :

- Financement de l'Association

- Suivi sur les activités du comité provincial et du comité de liaison provincial
- Suivi sur les activités du comité fédéral, du comité de liaison avec le SCC et du comité consultatif permanent SCC/CLCC/ASRSQ
- Suivi sur les activités du comité employabilité
- Nomination des représentants de l'ASRSQ au comité tripartite et suivi du comité
- Nomination du délégué aux Associations nationales intéressées à la justice criminelle
- Compte-rendu des rencontres avec les membres
- Cotisation annuelle des membres
- Évaluation du DG
- Sorties publiques de l'ASRSQ
- Participation à divers projets de recherche
- Autorisations de participation à des congrès et symposiums
- Planification de l'AGA

Nous avons été accompagnés par M. Daniel Lapointe, président de FOCUSOSBL, pour élaborer à partir du mois de janvier 2022 la démarche de planification stratégique de l'ASRSQ. Cette démarche inclut une large consultation des différentes instances de l'ASRSQ (CA, équipe de travail, comités, membres) et des partenaires de l'ASRSQ (services correctionnels, associations, commissions de libérations conditionnelles, etc.). Le résultat de cette démarche qui aboutira à un plan de planification stratégique sera présenté aux membres lors de l'AGA 2023. Le comité de gouvernance de l'ASRSQ était le comité porteur de la démarche. M. Daniel Lapointe a également participé au processus d'évaluation 360 de la direction générale menée par le comité RH.

Le CA depuis l'année dernière s'est doté de trois comités permanents :

Comité finances

Le comité finance est composé de Mme Sylvie Brunet-Lusignan (présidente du comité), de Mme Solange Bastille et de M. Patrick Pilon. Le comité s'est réuni à 3 reprises en 2022-2023 et a travaillé spécifiquement sur les sujets suivants :

- Élaboration de proposition de placements financiers
- Préparation du budget 2023-2024
- Élaboration de la cotisation 2023-2024

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance est composé de M. Paul Robitaille (président), de Mme Maryse Paré et de Mme Nicole Quesnel. Le comité s'est réuni à 6 reprises au cours de l'année 2022-2023 et a travaillé spécifiquement sur les sujets suivants :

- Adoption d'une matrice des compétences du CA
- Élaboration d'un questionnaire d'évaluation du fonctionnement du CA
- Révision du formulaire d'engagement des administrateurs (code éthique)
- Comité porteur de la planification stratégique

Comité ressources humaines

Le comité de ressources humaines est composé de Mme Anne Simard (présidente jusqu'à sa démission), de Mme Geneviève Latreille et de Mme Chantal Lessard. Le comité s'est réuni à 2 reprises en 2022-2023 et a travaillé spécifiquement sur les sujets suivants :

- Mise à jour et adoption de la politique de gestion du personnel et des descriptions de postes
- Révision du processus d'évaluation de la direction générale
- Comité porteur de l'évaluation 360 de la direction générale

3.2 SUR LA SCÈNE PROVINCIALE

L'année 2022-2023 est marquée par les travaux entourant la mise en place du projet-pilote 2.0 concernant le suivi en communauté des personnes contrevenantes et des problèmes endémiques de recrutement et de rétention de personnes qualifiées au sein des organismes membres. Le CRC Maria, la seule maison de transition de la Gaspésie a d'ailleurs cessé ses activités au 31 mars 2023 par manque de personnel. Nous devons aussi souligner en 2023-2024 le rattrapage et le dépassement de la grille de financement des CRC/CHC effectué par les services correctionnels du Québec ainsi que le maintien des ententes et des volumes contractuels malgré la baisse importante de la référence tant au niveau de l'hébergement que du suivi en communauté. L'année est aussi marquée par l'adoption d'une nouvelle grille de financement pour les achats de programmes qui amène un financement additionnel de 750 000\$ en 2023-2024 pour financer plus adéquatement les programmes existants.

L'ASRSQ a effectué différentes représentations afin que le milieu communautaire demeure un partenaire privilégié en matière de réhabilitation sociale. Certaines orientations récentes des services correctionnels (projet-pilote du suivi en communauté, agent d'intégration sociale) font craindre que nous n'ayons pas la même interprétation de « l'esprit » de l'article 1 de la Loi sur le système correctionnel du Québec. D'un autre côté, nous notons que le soutien des services correctionnels a été sans faille dans le courant de la dernière année pour les services existants. Cependant, nous nous questionnons en termes de développement où la place du communautaire n'est pas toujours prise en compte par nos partenaires correctionnels.

Projet-pilote suivi en communauté

La mise en place d'un projet-pilote concernant le suivi en communauté (probation, sursis, libération conditionnelle) des personnes contrevenantes à partir du mois de janvier 2021 dans 3 régions du Québec (Montréal, Outaouais, Gaspésie) s'est poursuivie. Pour résumer, le projet-pilote met en place une nouvelle manière d'orienter la clientèle puisque le critère de conscientisation est abandonné. L'utilisation de l'outil actuariel RBAC-PCQ est privilégiée pour répartir la clientèle selon sa cote de risques et besoins. Les personnes qui obtiennent la cote élevée sont référées aux agents de probation qui vont effectuer le suivi en communauté tandis que les cas moyen et faible seront référés aux intervenants communautaires. Suite aux craintes exprimées par les membres de l'ASRSQ lors d'une rencontre avec la sous-ministre associée, Mme Line Fortin le 28 avril 2022, les services correctionnels provinciaux ont décidé de tester une deuxième version du projet-pilote avant de procéder à l'implantation.

L'ASRSQ a participé à deux journées de rencontre les 21 et 22 juin 2022 pour discuter des paramètres à mettre en place pour un projet-pilote 2.0. Nous avons exprimé plusieurs craintes dans la phase initiale d'implantation à l'égard des services spécialisés à offrir aux personnes contrevenantes notamment en matière de santé mentale. Véronique Lejour, directrice du Centre l'Entre-Toit, une ressource intermédiaire spécialisée en psychiatrie légale, accompagnait le DG dans les discussions. Il a été décidé d'inclure ce qu'on a appelé les cas « francs » diagnostiqués qui seront automatiquement transférés aux organismes communautaires du projet-pilote 2.0 peu importe leur cotation. En plus des cas diagnostiqués, si l'agent de probation évalue que la santé mentale de la personne est contributive à sa criminalité ou bien que son fonctionnement social ou cognitif soit altéré par un problème de santé mentale alors ces cas seront aussi référés aux organismes communautaires. Les agents de probation conservent les personnes qui obtiennent la cote élevée à l'outil actuariel dans tous les autres cas de figure. Trois nouvelles DSPC ont été identifiées (Montréal Nord-Est, Saguenay-Lac St-Jean, Abitibi-Témiscamingue) pour le déroulement du nouveau projet-pilote. Celui-ci a débuté au mois de novembre 2022 et comme pour la première version, un comité de suivi et de vigie encadre le projet. Les paramètres d'évaluation du projet semblent un peu mieux définis et les derniers chiffres fournis sont plutôt rassurants en termes de volume et de partage de la clientèle entre le réseau communautaire et les services correctionnels (agents de probation et agents des services correctionnels). Cela étant dit, nous manquons encore de données pour réellement évaluer l'impact de ce projet. Les organismes communautaires doivent mettre de l'avant la complémentarité des services qu'ils offrent dans la communauté (visite/accompagnement en communauté, heure d'ouverture plus large, référencement et connaissance des organismes communautaires de la région, etc.).

Le comité provincial de l'ASRSQ en réaction à la mise en place des projets-pilotes de suivi en communauté a décidé de documenter la charge de travail des intervenants communautaires chargés d'effectuer le suivi en communauté des personnes contrevenantes. Historiquement, cette charge de travail a été établie par intervenant à un caseload de 56 personnes à suivre. Étant donné les nombreuses exigences des services correctionnels et le besoin d'accompagner adéquatement ces personnes dans la communauté, un outil statistique a été développé pour documenter le temps réel d'intervention, de déplacement, de charges cléricales, etc. associé à chaque personne qui nous est confiée. Les résultats préliminaires seront connus au printemps 2023.

Maisons de transition

En 2022-2023, les maisons de transition contractaient environ 338 places (CRC/CHC) avec les services correctionnels du Québec avec un taux d'occupation moyen estimé de 69 % pour les CRC et de 72% pour les CHC. En 2021-2022 avec encore les nombreux effets liés à la pandémie, le taux d'occupation moyen était estimé à 66 % pour les CRC et à 70 % pour les CHC. Le taux d'occupation pour les activités de suivi en communauté est également historiquement bas, en moyenne à 77 % avec une baisse très marquée pour la région de Montréal notamment. Malgré ces taux d'occupation historiquement bas, les services correctionnels ont maintenu leurs engagements avec les organismes signataires des Accords de partenariat.

Projet Autochtone

Signalons au cours de l'année, la mise en place dans une dizaine de maisons de transition en collaboration avec les Services parajudiciaires autochtones du Québec (SPAQ) d'un projet d'accompagnement spécifique

pour les personnes autochtones. Ce projet résulte des recommandations du rapport Viens et les maisons de transition visées par le projet ont reçu un petit financement pour adapter leurs installations tandis que le suivi en communauté est assuré par des intervenants des SPAQ. Nous avons également, au cours de l'année, fait des avancées significatives au regard de l'accès aux coordonnées des personnes victimes pour mieux les protéger notamment lors des congés de fin de semaine des résidents en CRC/CHC. Ces avancées devraient se concrétiser dans le courant de la prochaine année.

Violence conjugale

L'ASRSQ a continué d'être particulièrement active pour positionner son réseau comme une des solutions à utiliser dans le cadre de la problématique de la violence conjugale et des féminicides. Ce phénomène n'est pas nouveau mais a été particulièrement médiatisé et il est raisonnable de soupçonner que les effets de la pandémie (confinement, précarisation, etc.) ont contribué à augmenter la violence conjugale sous toutes ses formes. L'ASRSQ a rencontré des représentants du MSP, du bureau de la ministre de la Sécurité publique, du Secrétariat à la condition féminine et du ministère de la Justice pour offrir des pistes de solution tant au niveau de l'hébergement que de l'encadrement et l'accompagnement en communauté des auteurs de violence conjugale.

Pénurie de main-d'œuvre

Finalement, nous devons souligner dans ce rapport la problématique grandissante des organismes communautaires à trouver et conserver du personnel motivé et qualifié. La pénurie de main-d'œuvre touche tous les secteurs mais notre milieu communautaire est particulièrement vulnérable et touché puisqu'en compétition du fait des normes de conformité avec des employeurs du secteur public (services correctionnels, DPJ, CIUSS, etc.). Le recrutement et la rétention d'un personnel qualifié passent évidemment par des salaires compétitifs mais également par une revalorisation du milieu de l'intervention communautaire. L'ASRSQ constate que la pénurie de main-d'œuvre pourrait provoquer des ruptures de services dans un futur proche, bien plus importantes que celle provoquée par la menace pandémique. D'ailleurs, la seule maison de transition de Gaspésie, le CRC Maria a fermé ses portes dans le courant de l'année par manque de personnel. L'ASRSQ par différents moyens (communiqué, lettre ouverte, campagne sur les réseaux sociaux) tente de mettre cet enjeu à l'avant-plan. D'une manière générale, l'ASRSQ a soutenu ses membres tout au long de l'année, y compris dans des situations de crise, notamment médiatique.

Rencontre des membres ayant des Accords de partenariat

Cette année, le comité provincial a été en mesure d'organiser deux rencontres des membres qui signent des Accords de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique, soit le 28 avril et le 17 novembre 2022. Ces rencontres ont permis de faire le point sur les travaux du comité provincial et d'identifier les grands enjeux à venir (financement, taux d'occupation, suivi en communauté, recrutement, etc.) ainsi que de rencontrer la sous-ministre associée.

Liaison avec les services correctionnels

Finalement, soulignons l'accroissement des relations de liaison entre l'ASRSQ et les services correctionnels avec le développement d'un poste à temps partiel (environ 2 jours/semaine) d'agent à la liaison provincial calqué sur le poste d'agent de liaison avec le Service correctionnel du Canada. Dans le cadre de ce poste

qui s'est développé à partir de l'automne, notre agent de liaison M. Matthieu Binette a créé un bottin des ressources de l'ASRSQ qui sera distribué à tous les agents des services correctionnels. Ce bottin qui existe pour les agents de libération conditionnelle du SCC depuis de nombreuses années, devrait être un outil important pour les agents de probation. Nous comptons élaborer ce poste et les tâches de liaison dans le courant de la prochaine année soit en assurant une présence ponctuelle dans les établissements de détention soit en organisant un salon des ressources en détention ou tout autre moyen de promotion des services et programmes offerts en communauté.

Commission québécoise des libérations conditionnelles

Le DG a rencontré au cours de l'année à deux reprises le vice-président et président par intérim de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), Me David Sultan. La CQLC a d'ailleurs montré son intérêt à rencontrer le nouvel exécutif de l'ASRSQ dans le courant du printemps 2023. L'ASRSQ souhaite établir sur une base annuelle des rencontres pour échanger sur nos préoccupations communes. La CQLC souhaite conserver la très grande majorité de ses audiences en visioaudience, une approche très critiquée par l'ASRSQ qui privilégie le contact humain surtout pour une décision de cette importance. Nous demeurons préoccupés par les changements législatifs où désormais la majorité des décisions sont prises par un seul commissaire. Nous pensons que cela aura un impact négatif sur le taux d'octroi et l'accès à une libération conditionnelle, une mesure que nous considérons comme protectrice pour nos communautés et qui favorise la réhabilitation sociale. Nous saluons la volonté de la CQLC de vouloir rendre ses décisions publiques (projet de loi 14) et nous espérons pouvoir organiser sur une base régulière des rencontres entre les commissaires et les membres de l'ASRSQ pour présenter les nouveaux programmes développés en communauté notamment en lien avec des problématiques spécifiques (violence conjugale, santé mentale, etc.). Finalement, nous espérons également qu'un comité conjoint incluant les services correctionnels provinciaux soit mis sur pied au cours de l'année 2023-2024.

Le comité provincial, dont la composition est disponible à la section 9 du rapport, est constitué de gestionnaires d'organismes choisis par les membres ayant des liens contractuels avec le ministère de la Sécurité publique du Québec. Le comité s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2022-2023. Le DG de l'ASRSQ a fait parvenir après chaque rencontre des différents comités de travail à tous les membres ayant un contrat de services avec les services correctionnels un résumé des discussions afin de favoriser la circulation de l'information et l'implication de ces membres dans les dossiers en cours.

Le comité provincial s'est intéressé aux sujets suivants lors de ces rencontres :

- Mise en place du comité des pratiques
- Clause 96 et visioaudience de la CQLC
- Suivi de la référence et des taux d'occupation
- Orientation des travaux du comité de liaison
- Mise à jour et suivi des grilles de financement
- Suivi sur l'implantation des projets-pilotes du suivi en communauté (comité de vigie et comité de suivi)
- Suivi et participation au Comité sur la révision des achats de programmes
- Projet de places autochtones en CRC
- Inscription des notes chronologiques dans SOIES

- Confidentialité contacts/ressources
- Gabarit des Accords de partenariat
- Fermeture du CRC Maria
- Accréditation des formations RCR
- Campagne de pénurie de main-d'œuvre
- Mise en place des tribunaux spécialisés en délinquance sexuelle et violence conjugale
- Accueil d'un nouveau membre au comité
- Préparation de la rencontre des membres et activité de réseautage

Le comité de liaison entre l'ASRSQ et le sous-ministériat des services correctionnels s'est réuni à 4 reprises cette année. Le comité est composé pour les services correctionnels de Mme Yancy Savard, coordonnatrice aux ressources communautaires, de Mme Amélie Marcheterre, directrice générale aux programmes, au conseil et à l'administration, et de Mme Christine Tremblay, directrice des programmes. Tous ces interlocuteurs ont fait preuve d'une ouverture et d'une volonté de travailler avec le réseau communautaire. Pour l'ASRSQ, Mme Marie-Claude Landry, Daniel Bellemare (jusqu'au mois de septembre 2022), Diane Tremblay (depuis le mois de septembre 2022) et le DG agissaient à titre de représentants au comité de liaison.

Les sujets suivants ont fait l'objet de discussions :

- Taux d'occupation en hébergement et des services de suivi dans la communauté
- Charge de travail anticipé pour 2023-2024
- Renouvellement des accords de partenariat et financement des programmes
- Agent d'intégration sociale
- Suivi des sous-comités de travail
- Accès aux coordonnées des personnes victimes
- Fermeture du CRC Maria
- Politique de recrutement
- Certificat de conformité en toxicomanie
- Sécurité informatique
- Poste d'agent de liaison
- Politique de destruction des documents
- Utilisation des formulaires des services correctionnels
- Personne transsexuelle en CRC/CHC

3.3 SUR LA SCÈNE FÉDÉRALE

Deux axes principaux ont guidé les travaux du comité fédéral au cours de l'année 2022-2023. Le premier axe concerne le financement et le processus contractuel des CRC/CHC et le deuxième axe sur le développement et la reprise d'activités de réseautage des membres ayant des contrats de service avec le SCC. Suite à nos différentes représentations, nous devons souligner pour 2023-2024 l'indexation conséquente du SCC consenti aux CRC (13,5% en moyenne) et dans une moindre mesure aux autres programmes (7% pour les CHC et tous les autres types de programme). Soulignons également que l'année

est marquée par des taux d'occupation relativement bas mais en augmentation par rapport à l'année précédente.

Financement et contrats des CRC/CHC

Suite à différentes représentations tant au niveau régional (comité de liaison) que national (par le biais du groupe de travail où siège la direction de l'ASRSQ et des représentants d'associations régionales de maisons de transition du reste du Canada), nous avons été en mesure d'augmenter significativement le financement des maisons de transition à contrat avec le SCC. À l'augmentation significative du per diem, l'ASRSQ a également obtenu des gains sur le partage du risque, où désormais 50% des places contractées sont payées à un taux plus élevé, le paiement intégral des places en 4/3 ou 5/2 ainsi que la poursuite du développement ou de conversion de places régulières en place spécialisés garantis à 85%. Soulignons la vitalité du réseau communautaire à développer des places et des programmes spécialisés en fonction des besoins exprimés par le SCC (santé mentale, clientèle vieillissante, Autochtones). L'enjeu principal au niveau du financement fédéral des CRC/CHC demeure l'obtention de garantie de financement calqué sur le modèle financier provincial.

Toujours au niveau du financement, soulignons les travaux du sous-comité de travail sur la révision de la grille de financement au comité tripartite (voir section 3.4 du rapport). L'ASRSQ a engagé différents experts (actuaire, firme Solertia) pour obtenir des avis éclairés notamment sur les méthodes de calcul des salaires ainsi que pour la composante immobilière de la grille. Les travaux pour la révision de la grille seront encore longs et complexes et le soutien des membres dans cette démarche sera essentiel. Nous devons remercier MM. Carl Veilleux et André Bonneau pour leur implication dans ce dossier.

Au niveau du processus contractuel, nos demandes répétées pour obtenir une table de discussion incluant des acteurs régionaux, nationaux et contractuels pour discuter du processus contractuel et des clauses contractuelles sont restées lettre morte. Le cadre dans lequel opère le gouvernement fédéral est rigide et complexe en incluant au moins 3 entités qui désormais rédigent les contrats. Nous avons été accompagnés dans nos relations gouvernementales dans ce dossier par la firme National qui nous a permis de faire différentes rencontres (député, conseiller du ministre) et explorer différentes avenues (ministère de l'Approvisionnement et des Contrats). Malgré un temps important consacré à cette question, nous n'avons pas avancé. Les changements de termes dans les clauses contractuelles et les EDT n'ont pas été expliqués malgré nos demandes répétées. Le SCC maintient dans des échanges de courriels que les changements apportés n'ont pas d'incidence sur les pratiques.

Clarification des tâches cliniques

Suivant les travaux amorcés l'année dernière, nous avons réussi à clarifier les tâches cliniques des intervenants communautaires dans le contexte de la reprise de la surveillance directe par le SCC. Notons qu'un document synthèse a été produit en collaboration avec le SCC, Mmes Merris Centomo et Cynthia Nadeau se sont particulièrement impliquées dans ce dossier et ont partagé lors d'une visioconférence avec tous les membres fédéraux les principales orientations.

Réseautage

Nous avons accru au cours de l'année, nos activités de réseautage avec nos membres et cherchons à développer de nouvelles activités pour mieux informer et concerter les membres sur les questions qui les concernent. Nous avons organisé à deux reprises des rencontres physiques d'organismes membres ayant des contrats de service avec le SCC en plus d'organiser deux visioconférences sur des sujets particuliers (grille de financement et pratiques cliniques). Nous continuerons de développer ces activités de réseautage dans les prochaines années.

Fermeture des CSRQ

L'année est marquée par la fermeture des Cercles de soutien et de responsabilité du Québec (CSRQ) malgré un investissement considérable depuis plus de deux ans de la direction de l'ASRSQ pour trouver une continuité au financement de cet organisme. Les CSRQ offrent un programme qui est une application concrète des valeurs de la justice réparatrice. Il se compose d'une variété de services qui visent à répondre aux besoins des individus incarcérés pour des infractions sexuelles, appelés membres principaux, qui courent un risque élevé de récidive et sont à la fin de leur peine. L'accent est mis sur la réintégration de ces personnes, les besoins et la préoccupation des victimes et la sécurité de la population. Les interventions de l'ASRSQ dans ce dossier ont autant été publiques (communiqué, articles, entrevues) qu'auprès de différents partenaires (services correctionnels) pour essayer de trouver une solution. La fermeture de ce service est une perte immense pour nos communautés.

Défis

D'une manière générale, les CRC/CHC fédéraux du Québec font face à deux défis majeurs : la baisse des taux d'occupation et des défis de recrutement et de rétention sans précédent. L'incertitude pour les prochaines années est grande et une réflexion globale doit être menée sur les besoins du SCC en communauté. Un comité de travail mixte avec le SCC est en place afin de déterminer les besoins réels du SCC chaque année.

Associations régionales de maisons de transition

Le DG continue d'entretenir des contacts directs et réguliers avec des représentants de maisons de transition dans le reste du Canada. De nombreuses visioconférences coordonnées par Mme Anita Desai, directrice générale de la Société St-Léonard du Canada ont permis l'émergence et le maintien de ce groupe. Il est à noter que les Associations régionales de maisons de transition (ARMT) n'existent plus formellement depuis de nombreuses années, plusieurs associations régionales étant fortement fragilisées ou disparues. Ce groupe est amené à rencontrer sur une base relativement fréquente des représentants de l'administration centrale du SCC. Le groupe a été particulièrement actif au cours de l'année pour documenter les coûts réels de fonctionnement d'une maison de transition et a produit un document qui a été transmis directement à l'administration centrale du SCC sur lequel ils se sont appuyés pour faire leur représentation auprès du Conseil du Trésor.

Le comité fédéral a organisé deux rencontres des membres fédéraux au cours de l'année, le 29 avril et le 18 novembre 2022 en personne dans la région de Drummondville et de Trois-Rivières. Ces rencontres réservées aux membres ayant des contrats de service avec le SCC ont été l'occasion de présenter les

travaux du comité fédéral et de liaison et de présenter les objectifs du comité fédéral et un plan d'action pour atteindre ses objectifs.

Le comité fédéral, constitué de gestionnaires d'organismes choisis par les membres ayant des liens contractuels avec le SCC, s'est réuni à 6 reprises durant l'année 2022-2023 pour traiter de questions touchant les services correctionnels de juridiction fédérale.

Le comité fédéral s'est intéressé aux sujets suivants :

- Comité sur les pratiques opérationnelles
- Accueil d'un nouveau membre
- Paiement des SL fractionnaires
- Situation particulière des programmes d'accès communautaires
- Démarches politiques
- Processus contractuel
- Comité de révision de la grille de financement
- Documentation des effets du sous-financement
- Rétention et recrutement
- Reprise de la surveillance des PSSE
- Consultation sur les EDT
- Accréditation RCR
- Suppression du support du CRC
- Suivi des taux d'occupation

En 2022-2023, nous avons organisé 3 rencontres du comité de liaison avec le SCC, une structure de collaboration et de concertation avec le SCC mise sur pied au début de l'année 2012. Il faut noter que cette année encore le SCC a procédé à des changements dans sa représentation. M. Francis Anctil a exercé pendant quelques mois la charge de directeur intérimaire du district Montréal-Métropolitain et a été remplacé en cours d'année par Mme Édith Isabelle qui a été nommée directrice du DMM. La collaboration avec la nouvelle directrice du DMM s'est avérée excellente et l'ASRSQ a poursuivi la consolidation de ses liens avec le directeur du DEO, M. Stéphane Lalande. Les principaux sujets traités au comité de liaison ont été :

- Suivi sur les taux d'occupation
- Paramètres de renouvellement des garanties de financement (COVID)
- Changements contractuels
- Paramètres de suivi des SL fractionnaires
- Paiement en cas de suspension
- Méthode de calcul des premiers lits
- Gestion du cannabis médical
- Certificat d'assurance
- Surveillance des PSSE
- Ordonnance vs condition spéciale
- Uniformisation des éléments de conformité

- Cote de fiabilité
- Financement et indexation
- Délai de conservation des documents
- Comité de révision des places
- Cercles de soutien et de responsabilité du Québec
- Comité ethnoculturel
- Enquêtes communautaires
- Définition des cas complexes
- Processus TPSGC
- Renouvellement du contrat de formation de l'ASRSQ
- Mise à jour des statistiques sur les incidents en CRC/CHC
- Programme national d'infrastructure

Au cours de l'année, plusieurs rencontres ou entretiens téléphoniques ont eu lieu entre l'ASRSQ et la représentante régionale en matière de ressources communautaires, Mme Nathalie Sauriol. Celle-ci s'occupe également de gérer les deux contrats de service signés avec le SCC, soit le programme de formation et le contrat de liaison entre le SCC et l'ASRSQ. Il y a eu également de nombreux entretiens de suivi entre les réunions avec les directeurs de districts.

Le comité consultatif SCC/CLCC/ASRSQ s'est réuni à une seule reprise durant l'année 2022-2023. Il s'agit d'une instance permettant une discussion et une concertation entre le réseau communautaire, la haute direction régionale du SCC et celle de la CLCC. Notons que le nouveau directeur de la CLCC pour la région du Québec, M. Lawrence Chow a été rencontré à deux reprises par la direction de l'ASRSQ en marge de ces rencontres. Les principaux sujets traités au comité consultatif ont été :

- Statistiques correctionnelles et de mises en liberté
- Personnes âgées
- Actualisation des semi-libertés « autre lieu »
- Mises à jour sur la pandémie
- Projets spécialisés en communauté (Inuits, toxicomanie)
- Comités interdisciplinaires
- CRC Maria
- Cercles de soutien et de responsabilité du Québec
- Planification d'une rencontre entre les membres et les commissaires de la CLCC
- Révision des objectifs du comité

3.4 COMITÉ TRIPARTITE

Deux réunions du comité tripartite ont été tenues en 2022-2023, le 24 octobre 2022 et le 14 février 2023. Le comité tripartite est un organe consultatif qui permet d'harmoniser les pratiques en matière d'hébergement et de services afférents; d'en mesurer les impacts; de dégager des pistes de solution aux situations problématiques; de définir et mettre à niveau les normes de conformité. Le comité tripartite est

constitué de représentants de l'ASRSQ, des services correctionnels du Québec et du Service correctionnel du Canada. Les représentants (4) de l'ASRSQ sont nommés directement par le CA (la liste des membres est disponible à la section 9 du présent rapport) sur recommandation des comités provincial et fédéral. Le CA de l'ASRSQ a décidé d'inclure *de facto* le directeur général sur ce comité pivot.

Le comité tripartite chaque année régule le nombre de place contractuelle en hébergement dans les maisons de transition en fonction des besoins des deux services correctionnels. Comme la majorité des maisons de transition accueillent une clientèle sous juridiction provinciale et fédérale, les décisions d'un service correctionnel ont des répercussions sur l'autre service, d'où l'importance de cet organe de consultation.

Le comité tripartite est désormais l'organe dépositaire de la grille de financement des CRC/CHC (« grille per diem ») et s'est donné comme mandat de la tenir à jour. Au cours de l'année, le comité tripartite a mis en place un sous-comité de travail afin de réviser la grille de financement des CRC/CHC. La grille de financement établie dans les années 80 est désormais obsolète et plusieurs composantes doivent être revues (dotation, salaires, composante immobilière, composante informatique, etc.). Soulignons que ce sont des travaux complexes, aux implications importantes et qui nécessiteront sans doute des avis extérieurs professionnels. Nous croyons toutefois que ces travaux sont essentiels pour assurer la pérennité du réseau des maisons de transition, MM. Carl Veilleux et André Bonneau siègent sur ce sous-comité pour l'ASRSQ.

Le comité tripartite s'est également penché sur le phénomène de pénurie de main-d'œuvre, la fermeture du CRC Maria, la norme 6.3 des normes de conformité, les énoncés de travaux fédéraux, le filtrage de sécurité, la réouverture du CRC Kapatakan pour des personnes sous mandat fédéral et la fermeture prochaine des Cercles de soutien et de responsabilité du Québec.

3.5 COMITÉ EMPLOYABILITÉ

Le comité employabilité de l'ASRSQ a été créé en partenariat avec le Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO). En effet, le comité est dirigé par André Simard, directeur général d'Équittem, membre de l'ASRSQ, par Isabelle Gendreau, directrice générale du RSSMO, ainsi que par Jules Grégoire-Moisán, coordonnateur de l'ASRSQ.

Le comité employabilité s'est détaché, dans la dernière année, de l'enjeu des contrats d'employabilité en communauté avec CORCAN, enjeu à l'origine de sa création. Effectivement, le comité s'est plutôt attardé au financement du groupe C. Le groupe C, soit les services d'employabilité en détention provinciale, est largement sous-financé selon nos analyses. Le comité a donc entrepris deux grandes actions.

D'abord, André Simard d'Équittem et Isabelle Gendreau du RSSMO ont mis sur pied un tableau afin de calculer le véritable coût-client du groupe C. Cet exercice avait d'abord comme objectif de faire prendre conscience aux membres du sous-financement du groupe C, puis de leur donner un outil crédible et chiffré lors de leur négociation de contrat avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le deuxième est l'obtention d'une place au sein du comité de l'entente interministérielle. Ce comité, qui concerne l'entente entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Sécurité publique, regroupe plusieurs autres acteurs de l'employabilité des personnes judiciairisées, notamment le Comité consultatif pour la clientèle judiciairisée adulte (CCCJA). Or, les organismes communautaires œuvrant en employabilité n'étaient pas représentés puisque le CCCJA représente les personnes judiciairisées et non les organismes spécialisés. Le comité employabilité de l'ASRSQ a ainsi travaillé à bâtir un argumentaire livré dans un avis envoyé au comité de l'entente interministérielle afin de faire valoir sa pertinence à y siéger. Les organismes communautaires en employabilité ont ainsi obtenu un siège sur ce comité en avril 2023.

Plusieurs dossiers sont sur la table au cours de la prochaine année. D'abord, le programme Service accompagnement personnalisé intensif (SAPI). Ce programme a d'abord été un projet-pilote initié par Réhabex, un membre de l'ASRSQ. Il s'agit d'agents pivots qui font le lien entre les services en détention et les services en communauté, de façon à faciliter la réhabilitation des personnes judiciairisées en leur offrant une stabilité et un accompagnement dans les différentes phases de leur sentence. Ayant démontré ses bienfaits, le SAPI demeure un programme à Réhabex, bien qu'il ne soit plus financé par le ministère de l'Emploi. Ce dernier a cependant demandé en avril 2023 aux organismes en employabilité membres de l'ASRSQ d'intégrer le SAPI à leur offre de service, sans être rémunéré en contrepartie.

Le dossier des AIS est également important pour le comité employabilité de l'ASRSQ. Les AIS, ou agents d'intégration sociale sont des agents du ministère de la Sécurité publique (MSP) du Québec qui travaillent en établissement à la préparation de sortie, notamment en matière d'employabilité, des personnes détenues purgeant de courtes sentences. Ce nouveau poste au sein du MSP semble cependant parfois dédoubler les tâches que les organismes communautaires effectuent.

Finalement, le travail sur l'obtention d'un plus haut coût-client dans le groupe C devra se poursuivre. En effet, les démarches ayant déjà pris beaucoup de temps au cours de l'année 2022 devront se poursuivre pendant l'année 2023 pour arriver à un dénouement avant la signature des contrats de juillet 2024.

3.6 TABLE NATIONALE DE CONSULTATION DU TRIBUNAL SPÉCIALISÉ

En décembre 2020, un comité d'experts déposait le rapport "Bâtir la confiance", lequel comprenait 190 recommandations visant notamment à remettre la personne victime au cœur des interventions. Dans son rapport, le comité d'experts recommandait l'instauration d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. Par la suite, la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 26 novembre 2021, puis sanctionnée le 30 novembre 2021. La Loi établit notamment la mise en œuvre d'un projet pilote de tribunal spécialisé dans au moins cinq districts judiciaires du Québec (dix ont été sélectionnés jusqu'à présent). Ce projet pilote devra prendre fin au plus tard trois ans après la sanction de la Loi, soit le 30 novembre 2024. Le tribunal spécialisé devra par la suite être déployé de façon permanente dans l'ensemble du Québec, et ce, d'ici le 30 novembre 2026.

L'ASRSQ participe aux travaux de la Table nationale de consultation pour la mise en place d'un projet pilote de tribunal spécialisé, et ce, avec de nombreux acteurs (ministère de la Justice, ministère de la Sécurité publique, barreau du Québec, organismes d'aides aux femmes victimes de violence conjugale, association des avocats de la défense, organismes d'aides aux hommes auteurs de violence, etc.). Cette table s'est rencontrée à 4 reprises au cours de l'année et met l'accent sur les projets-pilotes dans les districts d'implantation du tribunal spécialisé et la formation des acteurs du système.

Une sous-table sur la trajectoire des auteurs de violence conjugale et sexuelle a été mise en place et l'ASRSQ participe aux travaux ainsi que le réseau À cœur d'hommes. Dans le cadre de ces travaux, l'ASRSQ a signé à la fin de l'année une convention d'aide financière avec le ministère de la Justice du Québec visant à coordonner et développer, avec les organismes membres de l'ASRSQ, un projet-pilote pour prévenir et réduire la criminalité des personnes suspectes/auteurs ayant une problématique de violence conjugale et qui ne transitent pas par le Service d'évaluation des conjoints accusés en matière de violence conjugale. Ces services spécialisés devront être pensés en collaboration avec les organismes du réseau d'À cœur d'hommes. Le projet-pilote se mettra en place au cours de l'année 2023-2024.

3.7 RECOURS COLLECTIFS

Recours Léonard

En date du 21 janvier 2021, une entente de règlement entre le Procureur général du Québec et le cabinet d'avocat Trudel, Johnston et Lespérance, qui contestait la légalité des fouilles à nu subies après une ordonnance de libération a été approuvée par la Cour supérieure. Toutes les personnes qui ont été fouillées à nu entre le 13 juillet 2006 et le 1er juillet 2011 dans certains établissements de détention provinciaux (Bordeaux, Rivière-des-Prairies, Roberval, Saint-Jérôme et Québec secteur masculin) alors qu'elles devaient être libérées en vertu d'une ordonnance d'un tribunal, et que toutes les conditions préalables à leur libération avaient été dûment complétées au moment de la fouille à nu sont concernées. L'entente de règlement prévoyait un paiement de 4 144 950 \$ par le gouvernement. Chaque réclamant peut recevoir une indemnité de 1000\$ pour chaque fouille à nu admissible à concurrence d'un maximum de 10 fouilles admissibles. L'ASRSQ a été mandaté l'année passée administrateur de ce recours collectif (voir rapport annuel 2021-2022)

La période de réclamation a été ouverte du 19 juillet 2021 au 16 janvier 2022. Durant cette période, plus de 6 000 personnes ont contacté l'ASRSQ pour s'inscrire au recours grâce à la campagne mise en place. Afin de vérifier l'admissibilité au recours, nous avons procédé à l'analyse de plus de 12 500 plunitifs et nous avons finalement inscrit 1040 personnes admissibles selon les critères du recours pour un montant total d'indemnisation de 2 584 000\$.

La totalité des chèques a été imprimée le 1^{er} avril 2022 et postée durant la semaine du 4 avril 2022. Conformément au jugement de l'entente, les réclamants avaient un délai de 6 mois afin d'encaisser leur chèque.

Notons que la période de gestion du versement de l'indemnité a été plus difficile qu'anticipée. Plusieurs réclamants vivent une grande instabilité résidentielle, n'ont pas de compte en banque, ont des interdictions bancaires ou n'ont pas de privilège de chèques et enfin un certain nombre d'entre eux sont retournés en détention et ne pouvaient donc plus encaisser le chèque. Nous nous sommes efforcés de répondre à chaque besoin particulier des réclamants, certains n'ayant par exemple aucune pièce d'identité. Nous avons dû réémettre 84 chèques et annuler 73 chèques pour répondre à des besoins particuliers. Notons qu'environ 136 personnes ont nécessité un accompagnement et un suivi particulier en plus des 84 chèques réémis. Certains chèques ont également été réémis car les réclamants ont effectué un double endossement du chèque n'ayant pas de compte bancaire mais cette pratique est considérée comme frauduleuse par les banques canadiennes puisqu'un chèque est nominatif.

Nous avons également fait face à des fraudes importantes visant le compte en fidéicomis ouvert auprès de l'institution bancaire Desjardins. Globalement, plus de 150 000\$ ont été retirés frauduleusement par le biais de différentes fraudes plus ou moins sophistiquées. L'ASRSQ a porté plainte auprès de la police pour chaque cas de fraude et l'entièreté des sommes fraudées a été recreditée sur le compte en fidéicomis après différentes démarches effectuées auprès de Desjardins et des compagnies d'assurances. Notons que l'ensemble des opérations entourant le versement de l'indemnité ont nécessité un temps additionnel important pour l'ASRSQ qui a fait une requête acceptée par la Cour pour être compensée pour ce temps additionnel. Un montant additionnel de 10 888\$ a donc été versé à l'ASRSQ pour le dédommager et le montant des chèques annulés était également couvert par cette entente (12\$ par chèque annulé).

L'ASRSQ a énormément appris durant la gestion de ce recours, une première de cette envergure pour un OBNL, et cette première expérience facilitera la remise en place d'un bureau ponctuel pour administrer éventuellement d'autres recours collectifs concernant les personnes judiciairisées. Le cabinet d'avocat s'est montré très satisfait du travail accompli par l'ASRSQ et du nombre de personnes que nous avons retrouvées.

Recours Barbeau

En date du 8 novembre 2022, une entente de règlement entre le Procureur général du Québec et le cabinet d'avocat Trudel, Johnston et Lespérance, qui contestait la légalité des fouilles à nu subies après une première visiocomparution a été approuvée par la Cour supérieure. Toutes les personnes conduites aux fins d'une première visiocomparution dans les établissements de détention de Rivière-des-Prairies ou Bordeaux entre le 11 octobre 2016 et le 20 mars 2020 et libérées par le Tribunal suite à la visiocomparution, avec ou sans condition et fouillées à nu au centre de détention avant la visiocomparution sont admissibles.

L'entente de règlement prévoyait un paiement de 7 650 000 \$ par le gouvernement. Selon les sommes restantes après soustractions des frais de justice, des frais de publication, des frais d'administration et des frais d'avocats, chaque réclamant pourrait recevoir un maximum de 2000\$ pour chaque fouille à nu admissible.

Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a été mandaté administrateur de ce recours collectif. L'ASRSQ, à la demande de RCGT et du cabinet d'avocat, a proposé ses services au regard de notre expertise auprès des personnes judiciairisées et des enjeux potentiels liés à cette action collective.

Nous avons convenu que notre apport collaboratif s'appliquerait aux tâches suivantes :

- La prise en charge des membres nécessitant un accompagnement particulier;
- Une intervention d'urgence de première ligne auprès de membres vulnérables
- La référence de membres vulnérables vers des ressources appropriées, selon leurs problématiques;
- L'accompagnement des membres vulnérables dans l'ensemble du processus de réclamation;
- Un atelier de formation à l'intention du personnel répondant au téléphone chez RCGT afin que du soutien ponctuel au besoin.

L'ASRSQ s'engage à dédier à ces tâches un intervenant communautaire qualifié 3 jours par semaine pour une durée de 10 mois. En plus de cette expertise, l'implication de l'ASRSQ permettra d'accroître le nombre de réclamations notamment en :

- Visitant les milieux susceptibles d'héberger ou d'offrir des services à des membres;
- Mobilisant les organismes membres de l'ASRSQ (courriels, site web, Facebook, etc.).

Au moment d'écrire ce rapport, la période de réclamation du recours n'avait pas commencée et n'était pas connue. Celle-ci devrait débuter dans le courant de l'année 2023-2024.

3.8 COLLOQUE 2000

Les 6 et 7 octobre 2022, l'ASRSQ a organisé en collaboration avec les Services d'aide en prévention de la criminalité (SAPC) et le Centre d'intervention en violence et agression sexuelle de l'Estrie et de la Montérégie (CIVAS) le Colloque 2000. Ce colloque a eu lieu au l'hôtel Chéribourg à Orford et avait pour thème « Décloisonner et connecter les systèmes de justice pénale et correctionnel avec le réseau communautaire ». Le comité organisateur était composé de M. David Henry, directeur général de l'ASRSQ, de M. Évans Bédard, directeur général des CIVAS de l'Estrie et de la Montérégie, de Mme Annie Morel, directrice générale de SAPC ainsi que de Mme Luana Boxéro, agente à la formation à l'ASRSQ.

Le Colloque 2000 a constitué un rendez-vous annuel incontournable durant 14 années pour les intervenants du milieu communautaire en matière de prévention de la criminalité. Depuis 2020, l'ASRSQ préparait le retour de ce colloque emblématique pour le réseau communautaire mais la pandémie a reporté de deux ans la tenue de l'événement. Cette nouvelle édition veut à la fois s'inscrire dans la continuité des précédents événements mais également signer un renouveau.

Deux conférenciers vedettes ont participé au colloque (MM. Pierre Noreau et Pierre Lavoie) qui comprenait également une dizaine d'ateliers sur diverses thématiques et ainsi qu'une formation d'une journée avec 6 choix de formations. Le programme complet du colloque est disponible sur le site internet www.colloque2000.ca.

165 personnes ont participé au Colloque sur les deux jours, dont 106 faisaient partie d'organismes membres. 32 organismes membres étaient présents lors de cet événement, nous vous remercions pour votre soutien. Grâce à votre présence et celle de vos équipes, cet événement était une occasion rêvée pour réseauter, échanger, se former, apprendre à se connaître et surtout œuvrer ensemble à la réhabilitation sociale.

3.9 RÉCIPENDAIRES DES PRIX DISTINCTION

Le prix « Distinction de l'ASRSQ » qui remplace le prix Renault-Tremblay est désormais remis chaque année pour souligner une activité, un projet ou une action unique et exceptionnelle en matière de justice pénale, de prévention du crime ou de réintégration sociocommunautaire des personnes contrevenantes adultes. Ce prix est remis pour une activité, projet ou action qui s'est démarqué et qui contribue de manière originale au développement de la réhabilitation sociale. Le prix s'accompagne d'une bourse d'un montant de 500\$ afin de contribuer à l'activité, projet ou action choisis.

Le conseil d'administration de l'ASRSQ a choisi de remettre le prix Distinction 2022 au projet Rabaska.

Le projet Rabaska c'est le nom de la cellule d'intervention rapide de l'Abitibi-Témiscamingue pour prévenir les homicides conjugaux ou intrafamiliaux. Il existe différentes cellules d'intervention rapide au Québec mais le nombre et la diversité des partenariats qui composent ce projet, son ampleur et sa durée dans le temps doivent être soulignés. Une autre particularité de ce projet est d'avoir misé sur la formation et le soutien de tous les répondants qui peuvent être impliqués dans une situation de crise. Toutes nos félicitations au projet Rabaska et plus d'information sur ce projet ici : <https://www.rabaska-at.com/about>

Le conseil d'administration a reçu plusieurs candidatures pour son prix Distinction et un autre projet s'est démarqué pour lequel le CA souhaite décerner une mention d'honneur. Il s'agit du programme « Ça suffit » développé par l'équipe du CIDS de Laval. Ça suffit a développé une ligne d'écoute gratuite, anonyme et confidentielle ainsi qu'un service de clavardage pour les personnes qui ont des fantasmes sexuels socialement inacceptables. Leur mission est d'offrir du soutien et de l'écoute à ces personnes, mais aussi de les diriger vers des professionnels compétents, dans le but de réduire leur détresse émotionnelle et prévenir les infractions à caractère sexuel. Le CA de l'ASRSQ tient à souligner l'originalité de ce projet novateur et sa grande pertinence. La prise en charge des personnes qui entretiennent des fantasmes sexuels déviants est loin d'être optimale et ce projet assure un filet de protection supplémentaire dans nos communautés. N'hésitez pas à référer ce service, plus d'information ici : <https://casuffit.info/>

3.10 ACTIVITÉS POUR LES 60 ANS DE L'ASRSQ

L'ASRSQ a été fondé le 26 avril 1962 grâce notamment à l'initiative de quatre agences d'assistance postpénales : la Société d'orientation et de réhabilitation sociale (Montréal), la Société John Howard du Québec (Montréal), le Service de réadaptation sociale (Québec) et la Catholic Family Rehabilitation Services (Montréal).

L'ASRSQ n'a cessé de grandir à travers les années et c'est avec fierté que nous regroupons aujourd'hui plus de 70 organismes communautaires qui offrent des services aux personnes judiciairisées ou à leurs proches dans plus d'une centaine de points de services à travers le Québec. Les membres de l'ASRSQ offrent des services à plus de 35 000 personnes judiciairisées par année.

Pour marquer cet événement important, le conseil d'administration a mis sur pied un petit comité pour chapeauter les activités entourant cet important anniversaire. Les membres du comité sont disponibles à la section 9 de ce rapport. Il a été décidé d'organiser 3 événements durant l'année pour marquer cet anniversaire.

Un premier 5@7 a été organisé le 23 novembre 2022 au restaurant Escondite. Une quarantaine de personnes étaient présentes à l'évènement où nous offrons un cocktail de bienvenue aux participants. Au cours de la soirée, le DG a animé un échange entre M. François Bérard et Mme Marie Beemans portant spécifiquement sur la création de l'ASRSQ et les 20 premières années de l'existence de l'ASRSQ (1962-1982). M. François Bérard a participé à de nombreux comités (dont notamment le comité sociopolitique) au sein de l'ASRSQ avant de prendre sa retraite comme DG de la Maison St-Laurent et Marie Beemans a reçu le prix Renault-Tremblay en 2006 notamment pour son immense implication bénévole auprès des personnes contrevenantes.

Un deuxième 5@7 a été organisé le 4 avril 2022 avec la participation de l'ancienne directrice générale de l'ASRSQ, Mme Johanne Vallée, pour aborder spécifiquement le deuxième tiers de l'existence de l'ASRSQ (1982-2002). Une cinquantaine de personnes étaient présentes.

Finalement, un troisième événement sera organisé en marge de l'AGA 2023, le 8 juin, de l'ASRSQ avec la présence du précédent directeur général de l'ASRSQ, M. Patrick Altimas pour aborder les 20 dernières années d'enjeux et d'actions de l'ASRSQ (2002-2022).

3.11 NOUVEAUX MEMBRES

L'ASRSQ a accueilli sept nouveaux membres dans la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Alliance Jeunesse

Cet organisme, situé à Lévis et desservant tout le territoire de Chutes-de-la-Chaudière, est né en 1989 et a pour mission de soutenir et accompagner les jeunes de 12 à 35 ans dans leurs difficultés. Alliance Jeunesse fait ainsi du travail de rue, du travail de proximité, de l'intervention sur la prostitution, offre une clinique mobile et possède également un volet hébergement.

CHC Lafleur

Situé à Ste-Angèle-de-Prémont, le CHC Lafleur a comme mission le rétablissement et la réinsertion sociale d'adultes aux prises avec une problématique de santé mentale, déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, démêlés avec la justice et perte d'autonomie.

DESTA Black Community network

Cet organisme anglophone se situe à Montréal et aide les jeunes noirs de 18 à 35 ans à atteindre leurs objectifs scolaires, d'emplois et entrepreneuriaux. DESTA est redevenu membre de l'ASRSQ au cours de l'année.

La fraternité des prisons du Canada (section Québec)

Cet organisme pancanadien a comme mandat de rencontrer les personnes qui ont commis des crimes ou qui sont touchées par le crime - les familles de prisonniers ou les victimes de crimes - où qu'elles en soient dans leur cheminement, afin de faciliter la réconciliation et la liberté qu'elle apporte.

La Halte du Coin

Cet organisme de la Montérégie offre l'hébergement d'urgence et une continuité de services le jour aux personnes en situation précaire ou d'itinérance.

L'Arrimage

Situé à Rimouski, l'Arrimage est un centre de traitement des dépendances. L'organisme offre également un service d'hébergement temporaire pour les hommes qui ont suivi une thérapie en dépendance et qui cherchent à maintenir leurs acquis. L'Arrimage fait également du suivi communautaire pour la clientèle provinciale en plus de faire de la prévention.

Les Services parajudiciaires autochtones du Québec (SPAQ)

Fondé en 1981 et comptant sur 21 points de service à travers le Québec, cet organisme vise à assister les communautés autochtones en matière de justice tout en participant pleinement au développement d'alternatives du système de justice canadien afin de mieux répondre aux besoins des communautés autochtones du Québec.

4. FORMATION DES BÉNÉVOLES ET DES INTERVENANTS PROFESSIONNELS

Cette année, le programme de formation de l'ASRSQ, grâce au soutien financier du SCC et des SCQ, a rejoint 926 personnes, permettant d'offrir un total d'environ 6 019 heures de formation. Au total, 68 journées de formation ont été offertes. L'année dernière, 69 journées de formation ont été suivies par 1089 personnes. 59 journées de formation avaient été offertes en 2020-2021 pour rejoindre 924 personnes.

Nous avons développé et maintenu le programme de formation en ayant pour objectif de répondre aux besoins d'apprentissage et de développement de compétences des intervenants et gestionnaires de notre milieu. Le mode d'apprentissage virtuel a encore une fois permis à des organismes de partout au Québec de bénéficier de nos formations. L'augmentation de l'offre de formations reflète également une plus grande visibilité de l'Association auprès d'organismes non membres.

La stabilisation de l'offre de formation indique qu'après plusieurs années de forte croissance (nombre de formations données et augmentation du nombre de personnes inscrites), nous avons probablement atteint un certain plateau au sein de notre réseau. Le futur développement du programme de formation se fera probablement davantage auprès d'organismes non-membres de l'ASRSQ.

Plusieurs points sont à noter :

- Le nombre de formations sur mesure offertes a diminué. On passe de 28 formations en 2021-2022 à 21 en 2022-2023.
- 5 formations en ligne ont été reportées par manque de participants.
- 6 formations du programme régulier ont été annulées en raison d'un manque d'inscriptions.
- L'ajout de 6 nouvelles formations dans notre programme. Ces ajouts sont le fruit de l'analyse des besoins de nos membres que nous effectuons grâce aux évaluations de fin de formations et au comité de formation.

Voici le calendrier des formations qui ont été offertes au cours de l'année 2022-2023 :

(en noir les formations offertes au programme régulier, en bleu les formations sur mesure offertes à des organismes membres et en orange les formations sur mesure offertes à des organismes non membres).

Date(s) de la formation	Nom de la formation	Nombre de participants
7-8 avr. 2022	L'Univers des gangs	9
11-14 avr. 2022	Allier autorité et empathie-Formation de base en relation d'aide	10
21 avr. 2022	L'anxiété, une émotion à apprivoiser NOUVEAU	16
25-26 avr 2022.	Troubles de personnalité antisociale et narcissique	11
28 avr. 2022	Risque homicide - violences intrafamiliales	14

2 mai 2022	Intervention auprès des usagers à risque ou ayant un trouble d'utilisation de substances - Pratiques probantes	8
9 et 16 mai 2022	Intervention en situation de crise	20
12 et 13 mai 1011	La manipulation : la détecter, s'en prémunir et influencer avec intégrité	20
20 mai 2022	Intervention en situation de crise niveau 2	10
20 et 27 mai 2022	Risque homicidaire - violences intrafamiliales	14
26,27 et 30 mai 2022	Comprendre les cultures autochtones et particularités de l'intervention	17
6-7 juin 2022	Outils de repérage des problèmes de consommation	10
10 juin 2022	Intervention en situation de crise niveau 2	6
16 juin 2022	Substances psychoactives et nouvelles tendances	18
16-17 juin 2022	Modalités de compréhension et d'intervention en gestion de la colère, de la violence et de l'agressivité	15
20-21 juin 2022	Violence conjugale et contrôle coercitif : mieux comprendre pour mieux intervenir	17
21 juin 2022	Évaluer, planifier et intervenir en troubles d'utilisation de substances en santé mentale	11
22,23,29 et 30 juin 2023	Deed : Favoriser l'engagement quand la motivation vacille entre mouvement et ambivalence	12
4 juillet 2022	Intervention auprès d'une personne en crise psychotiques	13
5 juillet 2022	Introduction à l'approche sensible au trauma	18
11 juillet 2022	Trouble de la personnalité et violence contre autrui	13
8 et 9 septembre 2022	Techniques d'impact	11
12 septembre 2022	L'incarcération et ses impacts: un portrait de l'intérieur	14
26 et 27 septembre 2022	Utiliser l'entretien motivationnel pour susciter le changement	20
13 et 14 oct. 2022	Risque homicidaire - violences intrafamiliales	15
17 et 24 oct. 2022	Intervention en situation de crise	20
20 oct. 2022	Culture organisationnelle: ou comment être un bon leader sans s'oublier	10
21 oct. 2022	Proxénétisme NOUVEAU	20
24 oct. 2022	Rétroaction et reconnaissance : comment stimuler le fonctionnement optimal de son équipe (pour gestionnaires)	19
28 oct. 2022	La manipulation: la détecter, s'en prémunir et influencer avec intégrité	19
28 oct. 2022	L'anxiété, une émotion à apprivoiser NOUVEAU	12
31 oct.2022	Utiliser ses forces au quotidien pour augmenter la performance et le plaisir au travail NOUVEAU	13

3 et 4 nov. 2022	Délinquance sexuelle: la comprendre pour mieux gérer le risque	10
11 nov. 2022	Trouble de la personnalité limite	7
14 nov. 2022	Posture d'intervention auprès des auteurs d'abus sexuels NOUVEAU	8
21 nov.2022	L'intervention auprès des usagers à risques ou ayant un trouble d'utilisation de substances- pratiques probantes	19
22 nov. 2022	Estime de soi	8
24 et 25 nov. 2022	J'ché pas NOUVEAU	20
28 nov et 5 déc 2022	Intervention en situation de crise Niveau II	9
30 nov et 7 déc 2022	Comprendre les cultures autochtones et accompagnement clinique	12
2 déc. 2022	Troubles de la personnalité antisociale et narcissique	10
6 et 7 déc. 2022	Transfert et la gestion du contre-transfert en cours d'intervention de réinsertion sociale	20
8 et 9 déc.2022	Gestion, prévention et règlement de conflits (pour gestionnaires) NOUVEAU	14
9 déc. 2022	Risque suicidaire: échelle Colombia	14
12 dec. 2022	Risque suicidaire: échelle Colombia NOUVEAU	18
13 dec 2022	Fondement de l'évaluation du risque de violence NOUVEAU	20
12 et 13 janv. 2023	Comprendre les cultures autochtones et accompagnement clinique	12
16 et 30 jan.2023	Situation de crise niveau 1	20
23 jan.2023	Substances psychoactives et nouvelles tendances	8
24 janv.2023	Violences conjugales et contrôle coercitif	20
24 janv.2023	Incarcération est ses impacts	10
3 fev.2023	Intervention avec une clientèle en situation d'itinérance	8
3 fev.2023	Intervention en situation de crise niveau I	16
3 fev.2023	Utiliser l'entretien motivationnel pour susciter le changement	15
6 et 7 fev.2023	Évaluer, planifier et intervenir en troubles d'utilisation de substances en santé mentale	18
9 et 10 fév.2023	Évaluer, planifier et intervenir en troubles d'utilisation de substances en santé mentale	10
10 fev.2023	L'univers des gangs	14
15-16 fev.2023	Deed: Favoriser l'engagement quand la motivation oscille entre mouvement et ambivalence	10

20-21 fév. 2023	Culture organisationnelle ou comment être un bon leader sans s'oublier	8
24 fev, 3-10-17 mar. 2023	Théorie du Choix	12
3 mar. 2023	Trouble de la personnalité limite: stratégies d'intervention	13
6 mar. 2023	Comment adapter nos interventions auprès d'une clientèle souffrant d'un TDA-H	9
13 et 20 mars. 2023	Comment adapter nos interventions auprès d'une clientèle souffrant d'un TDA-H	25
14 mars 2023	J'ché pas	9
14-15 mar. 2023	Comprendre les cultures autochtones et les particularités de l'intervention	11
23 mars 2023	Troubles concomitants	11
27 mars 2023	Utiliser ses forces au quotidien pour augmenter la performance et le plaisir au travail NOUVEAU	8
27 et 28 mar.2023	Utiliser l'entretien motivationnel pour susciter le changement	18
31 mar. 2023	Troubles de la personnalité antisociale et narcissique	11

L'ASRSQ offre toujours à ses membres la possibilité de demander des journées de formation sur mesure pour son personnel, en dehors du programme régulier qu'elle propose. Cette possibilité est également offerte aux organismes non membres du réseau. Cependant, les organismes membres ont pu bénéficier d'un coût plus avantageux que celui qu'ils obtiendraient s'ils faisaient affaire directement avec le formateur : ainsi, pour la dernière année, ils ont pu économiser jusqu'à 10 % des frais qu'ils auraient généralement payés, ces 10 % étant pris en charge par l'ASRSQ.

C'est la raison pour laquelle le comité de formation s'est réuni le 7 novembre 2022 pour faire le bilan de l'année écoulée, réfléchir aux besoins de formation dans le réseau, réfléchir à de nouvelles propositions et préparer le programme de formation 2022-2023. Faisaient partie du comité : Myriam Hébert (Équitem), David Henry (ASRSQ), Luana Boxéro (ASRSQ), Sonia Clément (CRC ATNQ), Sarah Lévesque (La Maison L'Issue), Paul Robitaille (Maison Intervalle), Jolyanne Arysais (Maison Eureka), Stéphanie Chaussée et Jean-François Grenier (CRC Curé-Labelle) et Cynthia Nadeau (CRC L'Étape).

Le comité de formation sera à nouveau sollicité à l'automne 2023 afin de préparer le programme de formation 2024-2025 et de répondre aux défis actuels. Ce comité est essentiel pour nous permettre d'offrir des formations de qualité en répondant aux divers besoins de notre réseau. L'ASRSQ offre tous ses remerciements aux membres qui ont choisi de s'y impliquer. Le comité est toujours à la recherche de nouveaux membres pour enrichir sa réflexion et permettre la meilleure représentation possible de l'ensemble des organismes membres de l'ASRSQ.

Pour toute suggestion ou tout besoin particulier au niveau des formations, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente à la formation de l'ASRSQ.

5. INFORMATION ET SENSIBILISATION

5.1 LES IMPACTS DU CASIER JUDICIAIRE

N'ayant aucun financement associé à ce projet, l'ASRSQ offre les présentations sur les Impacts du casier judiciaire au coût de 250 \$ pour les organismes membres et au coût de 300 \$ pour les organismes non-membres. En raison de ressources humaines limitées, aucune conférence sur les impacts du casier judiciaire n'a été faite cette année dans la communauté.

Toutefois, nous avons cette année concrétisé un projet de longue haleine avec le groupe Club assurance. Depuis de nombreuses années, l'ASRSQ étudiait et dénonçait les pratiques des compagnies d'assurances multirisques (habitation, automobile, prêt hypothécaire) envers les personnes judiciarisées. Les personnes judiciarisées ne sont parfois plus assurables par les principales compagnies ou doivent des surprimes très importantes même si l'assurance demandée n'a pas de lien avec le délit commis. En partenariat avec l'ASRSQ, le Club assurance a créé le Programme d'Assurance Adaptés aux Adultes Judiciarisées (PAAAJ). Le PAAAJ est un programme d'assurance adapté qui tient compte des particularités de chaque personne et de son histoire personnelle. **Ce programme permet aux personnes judiciarisées d'économiser de 5 à 40% sur leur assurance automobile ou habitation.** Plus d'information sur ce programme ici : www.clubassurance.ca/paaaj

Notre site internet sur les impacts du casier judiciaire (www.casierjudiciaire.ca) a reçu 28 871 visites du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Pour référence, le site internet avait reçu 13 127 visites du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

L'ASRSQ a continué son association avec la Coalition Nouveau Départ. Il s'agit d'un regroupement d'une soixantaine d'organismes de la société civile, de personnes ayant une expérience vécue de l'impact d'un casier judiciaire et de membres de la communauté, afin de demander une réforme du système de justice pénale avec une modification de la *Loi sur le casier judiciaire* pour que ce processus long, lourd, complexe et coûteux soit supprimé.

La coalition milite pour qu'un système de peines révolues soit mis en place plutôt : « *Ce changement réduirait le fardeau et les coûts administratifs, améliorerait la sécurité publique et permettrait à un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens de prendre un nouveau départ et d'avoir une chance de trouver un emploi rémunérateur. L'introduction de ce régime constituerait une étape transformatrice, mais ce n'est rien de nouveau. De nombreux autres pays ont adopté ce modèle d'épuration d'anciens casiers judiciaires. Le Canada dispose actuellement d'un régime de peines révolues pour les casiers judiciaires des jeunes en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Il existe différentes périodes d'accès qui déterminent le temps qui s'écoule avant qu'un dossier soit scellé ou détruit, selon le type d'infraction et la décision. Le fait d'écarter les obstacles à un emploi stable contribue à prévenir la récidive. En même temps qu'il freinerait l'utilisation discriminatoire des antécédents judiciaires, un régime de peines révolues pourrait toujours permettre de se servir de ces derniers de sorte à améliorer la sécurité publique de façon notable et équitable.* »

5.2 AGENT AUX PROGRAMMES ET À LA LIAISON

En 2014, à la suite de l'entente de service conclue entre le SCC de la région du Québec et l'ASRSQ, un poste d'agent-e à la liaison a été créé. Cette entente a d'ailleurs été renouvelée en mars 2018, puis en 2021 pour une période de deux ans avec trois années d'option. Les objectifs de l'entente sont demeurés les mêmes, c'est-à-dire d'assurer la concertation et la liaison entre le SCC de la région du Québec, la Commission des libérations conditionnelles du Canada et les organismes impliqués dans le domaine de la justice pénale, en particulier auprès de la clientèle sous mandat fédéral.

Parmi les tâches associées au poste d'agent-e à la liaison, l'un des aspects importants est d'assurer une présence régulière de l'ASRSQ dans les établissements correctionnels fédéraux et d'effectuer une visite annuelle dans sept bureaux de libération conditionnelle de la région du Québec. L'objectif de ces visites est de fournir de l'information complète et à jour au personnel du SCC concernant les services disponibles dans le réseau communautaire. Il s'agit également d'appuyer les différents intervenants du SCC dans leurs efforts pour assurer une réinsertion sociale sécuritaire et efficace des délinquants sous leur responsabilité.

LIAISON AVEC LES ORGANISMES MEMBRES

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, l'agent à la liaison a maintenu des contacts mensuels réguliers avec les organismes communautaires, que ce soit par ses visites, ses appels téléphoniques ou par ses échanges de courriels. Ces contacts auront permis à l'agent de s'assurer de l'exactitude des informations concernant les services offerts, en plus d'être tenu au courant de tout changement et de toute nouveauté à travers le réseau, lui permettant ainsi de continuer à être une ressource privilégiée pour les membres des équipes de gestion de cas du SCC.

Dans son effort pour actualiser ses connaissances quant aux services offerts au sein du réseau, l'agent à la liaison a consacré, au total 191,58 heures à la liaison avec les organismes communautaires, heures qui incluent 29 visites directement dans les milieux. En plus de ses tâches quotidiennes, l'agent a assisté et a participé à différentes activités liées aux organismes membres (p. ex., participation à la Semaine nationale de la réhabilitation sociale, mise à jour du site internet de l'Association, participation à divers comités).

LIAISON AVEC LES PÉNITENCIERS

Le contexte sanitaire a grandement influencé la capacité de l'agent à visiter directement les pénitenciers du Québec, et ce, jusqu'à la reprise progressive des activités communautaires en milieu carcéral à la fin de l'« urgence sanitaire » déclarée en juin 2022. Lorsqu'il n'était pas possible de se présenter en personne, l'agent a tout de même maintenu ses contacts avec les employés du SCC via des rencontres virtuelles. Ces visites et rencontres virtuelles ont comme objectifs :

- D'organiser des séances d'information auprès des agents de libération conditionnelle afin de les tenir informés des changements et des nouveautés concernant les services offerts en communauté;

- D'effectuer des rencontres individuelles avec tout intervenant du SCC ayant des préoccupations ou des questionnements quant à l'arrimage entre un détenu et les services offerts. Le rôle de l'agent à la liaison est d'assister les équipes de gestion de cas dans l'évaluation des possibilités offertes en communauté.
- D'effectuer des rencontres individuelles ou de groupe avec les détenus qui manifestent des inquiétudes ou des appréhensions à l'égard de leur libération. Ici, l'agent s'assure de répondre aux questions des détenus en les renseignant sur le fonctionnement général et les particularités des organismes afin de leur permettre de mieux identifier ceux qui pourraient répondre à leurs besoins.

Ainsi, du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, l'agent a consacré 420,50 heures à la liaison avec les pénitenciers afin de répondre aux demandes téléphoniques et électroniques des agents de libération conditionnelle et à effectuer des recherches d'organismes pour ces derniers. De plus, afin de faciliter le travail des agents de libération conditionnelle, l'agent à la liaison s'est également assuré de maintenir le Bottin des organismes communautaires à jour et de distribuer des dépliants et autres documentations sur les organismes communautaires lors de ses visites en établissement. L'agent à la liaison a également présenté, par visioconférence ou en personne, les services offerts en communauté aux différents intervenants et aux détenus du SCC.

LIAISON AVEC LES BUREAUX DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

Du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, l'agent à la liaison a rencontré les équipes de gestion de cas de six bureaux de libération conditionnelle (BLC) via visioconférence, à la demande de ces derniers. Au cours de ces présentations, l'agent à la liaison a brossé un portrait de l'état du réseau communautaire et des changements qui ont eu lieu au courant de la dernière année.

Ce sont 41,42 heures qui ont été consacrées par l'agent aux différentes tâches associées à la liaison avec les bureaux de libération conditionnelle dans la dernière année.

SALON DES RESSOURCES DE L'ASRSQ

Au printemps, l'agent à la liaison de l'ASRSQ a organisé un Salon des ressources de l'ASRSQ au Centre fédéral de formation (site 600 et 6099) le 22 mars 2023. L'objectif principal de cet événement est de regrouper, dans un même lieu, le personnel du SCC, les personnes détenues, ainsi que des représentant·e·s d'organismes spécialisés en réhabilitation sociale membres de l'ASRSQ, et ce, afin de favoriser les échanges entre la population carcérale et les organismes qui consacrent leurs services aux personnes judiciarisées.

La mobilisation des acteurs du réseau de l'ASRSQ au sein du Centre fédéral de formation a créé une opportunité de contact privilégié pour l'ensemble de sa population carcérale. Plus de 27 organismes communautaires ont participé à l'évènement atteignant, ainsi, la capacité maximale des places de stationnements disponibles le jour de l'évènement.

Des services aussi variés que les programmes pour les autochtones, les appartements supervisés, l'accompagnement vers l'employabilité, le soutien pour les personnes judiciairisées âgées, la prise en charge des personnes judiciairisées en perte d'autonomie et les différentes opportunités de transition en communauté ont pu être mises de l'avant lors de l'évènement.

Avec et par sa diversité, le Salon des ressources de l'ASRSQ constitue une initiative d'arrimage aux préoccupations qu'a développée le SCC relativement à la complexification de sa population. La reconnaissance de la spécificité des problématiques et le besoin de développer des services adaptés ont trouvé un écho favorable dans les choix qui ont motivé l'organisation du Salon de 2023. En ce sens, cet évènement souhaite refléter un partenariat avantageux et stratégique entre les services correctionnels Canada et le réseau communautaire, mis au service de la population carcérale.

L'agent à la liaison a consacré 58,67 heures à la planification et la mise en place du Salon des ressources.

FORUM SPÉCIALISÉ

L'agent à la liaison de l'Association est responsable de l'organisation annuelle d'un forum, à l'attention des intervenants du SCC et de la population carcérale, qui adresse une problématique préalablement choisie par le SCC.

En début d'année 2022, l'agent à la liaison a été contacté par Jasmine Champeau, coordonnatrice régionale, amélioration de la qualité int., afin de collaborer à l'organisation d'un projet pilote abordant la double problématique de la santé mentale et physique des personnes incarcérées. Par ses objectifs et son organisation, ce projet a pu être entrepris tout en respectant les termes du contrat d'activités pour la tenue d'un forum.

La collaboration entre le SCC et l'ASRSQ a permis de rassembler plus de 22 organismes communautaires, dont une dizaine d'organismes membres de l'ASRSQ, au CFF 6099 le 27 septembre 2022 afin d'offrir une opportunité unique de rencontre et d'échange avec la population carcérale. En cette journée, le personnel de l'établissement et les personnes incarcérées ont pu établir un premier contact avec les organismes en communauté œuvrant en santé mentale et physique. Les objectifs clés de cette journée auront été la sensibilisation, la prévention et la continuité des services en communauté.

Parmi les points forts du Forum, il faut souligner la présence du Centre de Rétablissement du Nunavik qui a fait le déplacement depuis Kuujuaq pour présenter ses services en dépendance pour la population Inuit. La venue du tout nouveau CRC La Villa du Quartier de Réhab qui accueille les personnes âgées judiciairisées en perte d'autonomie mérite tout autant d'être soulignée. Il faut aussi saluer la présence de Ça Suffit avec sa toute nouvelle offre de services pour les délinquants sexuels ou toutes autres personnes vivant une souffrance reliée à des fantasmes sexuels envers les personnes mineures. Le CRC Curé-Labelle s'est démarqué en tant que CRC en faisant la promotion de son programme d'activités sportives, alors que le Centre multiservices Carpe Diem a eu l'occasion de mettre de l'avant son expertise en santé mentale. Enfin, il faut reconnaître la contribution et l'actualité d'AlterHéros qui se spécialise dans les problématiques touchant la communauté LGBTQ2+ et les personnes « neurodivergentes ».

L'organisation du forum 2022 s'est conclue par un bilan positif et une volonté partagée de collaborer à nouveau. L'ASRSQ a d'ailleurs été contactée en début d'année 2023 par Mme Champeau pour discuter de la suite du projet. Ceci témoigne du succès de cet évènement, ainsi que de l'heureuse collaboration entre l'ASRSQ et le SCC.

L'agent à la liaison a consacré 49,59 heures à la planification et la mise en place du forum spécialisé.

5.3 SEMAINE NATIONALE DE LA RÉHABILITATION SOCIALE

La Semaine nationale de la réhabilitation sociale s'est tenue du 11 au 14 octobre 2022. Elle a lieu chaque année la semaine suivant le congé de l'Action de grâces. Cette année, l'ASRSQ s'est adjoint la firme de communications Agence Lumina, afin de l'aider dans la diffusion et la promotion de l'évènement. Une lettre d'opinion fut publiée dans La Presse, qui traitait de l'importance de la réhabilitation sociale. Un communiqué a également été envoyé à diverses instances, partenaires, médias, ainsi qu'une campagne Facebook de messages clés entourant cette semaine. Nous avons lancé la première saison de notre nouveau Balado, *Les voies de la réhabilitation*, qui est diffusé sur plusieurs plateformes (Apple podcast, Spotify, You Tube).

Également au cours de cette Semaine, les organismes membres de l'ASRSQ ont organisé plus d'une dizaine d'évènements à travers la province pour démystifier la réhabilitation sociale dans leurs communautés. Parmi ceux-ci, des présentations vidéo d'organismes et de services, des témoignages, des entrevues, un gala de remise de prix de reconnaissance, des prestations artistiques, un vernissage, des midis-conférences, du bénévolat auprès d'autres organismes, des vox pop, etc.

S'est également tenu le Cabaret de la Seconde Chance, dont les détails se trouvent au point 5.4.

L'objectif de la Semaine nationale de la réhabilitation sociale est de créer un engouement dans nos communautés et auprès des médias pour discuter dans l'espace public de l'importance de la réhabilitation sociale dans un climat positif et non dans un climat de crise comme c'est souvent le cas par exemple lors d'une récidive ou d'un crime spectaculaire. N'oublions pas que plus de 90 % des personnes détenues vont sortir un jour de détention. Avec quel type d'encadrement, de suivi et de services ces personnes devraient-elles réintégrer la communauté ? L'ASRSQ croit fermement que la réhabilitation sociale est le meilleur moyen de protéger nos communautés à long terme. Mais pour être réussie, il faut offrir de l'encadrement et des services adéquats aux personnes en détention et à leur sortie.

5.4 CABARET DE LA SECONDE CHANCE

La huitième édition du Cabaret de la Seconde Chance a marqué le grand retour en présentiel de l'évènement, qui a eu lieu le mercredi 12 octobre 2022 à l'amphithéâtre du Gesù à Montréal, durant la Semaine nationale de la réhabilitation sociale. L'évènement mettait en lumière le talent de personnes

judicialisées, d'intervenants du réseau communautaire ainsi que des artistes connus venus appuyer la cause. La mission première du Cabaret est de sensibiliser le grand public à l'importance de la réintégration sociale et communautaire des personnes judiciairisées, de l'importance de la seconde chance et du rôle que les citoyens jouent dans ce processus.

L'événement débutait par une exposition d'art visuel dans le hall et une salle adjacente, où nous avons notamment eu l'occasion de voir les œuvres de personnes détenues, présentées par un collectif de professeurs. Un spectacle s'en est suivi, où environ 250 personnes ont pu assister à des prestations musicales, des lectures de textes par des comédiens professionnels et un numéro d'impact sur la thématique de cette année, qui portait sur l'isolement. L'événement a été coordonné par Mme Emilie Altimas, assistée de M. David Henry, Mme Luana Boxero et Mme Anne-Ophélie Robillard. Le spectacle a été mis en scène par Mme Emilie Altimas et l'expo a été coordonnée par Mme Luana Boxero. Les démarches ont été entamées en mars 2022 (appel de candidatures, sélection des participants, organisation du déroulement du spectacle et de l'expo, plan de communications et diffusions sur nos réseaux). Nous avons pu bénéficier de l'assistance de l'Agence Lumina pour les communications. Nous avons pu compter sur la participation financière d'organismes membres de l'ASRSQ. La vente de billets a généré des revenus d'environ 5 400\$. La totalité des fonds restants sera entièrement réinvestie dans les prochaines éditions.

6. COMMUNICATIONS

6.1 AGENCE LUMINA

L'association s'est entourée de professionnels des communications dans la dernière année. Effectivement, depuis l'été 2022, l'ASRSQ travaille conjointement avec l'agence Lumina. Cette agence de communication a vocation sociale et qui travaille avec beaucoup d'OSBL.

L'Association a d'abord fait appel en juin 2022 à cette agence pour mousser la visibilité de la Semaine nationale de la réhabilitation sociale qui avait lieu en octobre 2022. Suite à cette collaboration ponctuelle, l'ASRSQ a décidé, après avoir été très satisfait du travail de Lumina, de prolonger le partenariat à plus long terme. C'est ainsi que l'ASRSQ s'est procuré une banque de 75 heures avec l'agence de communication en vue de faire divers projets de communication. Ces projets sont notamment : une campagne de sensibilisation à la pénurie de main-d'œuvre dans le réseau de l'ASRSQ, la confection et la publication de deux lettres ouvertes et d'un communiqué de presse, ainsi qu'un document One Pager. Lumina accompagne également de différentes façons l'ASRSQ dans plusieurs autres de ses projets, que ce soit en rédaction, en graphisme ou en conseil. C'est donc avec enthousiasme que nous continuerons de collaborer avec l'agence Lumina pour l'année 2023.

6.2 RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, 17 demandes média ont été faites à l'ASRSQ, soit le même nombre que l'an dernier. Les différents médias ayant approché l'ASRSQ sont : Radio-Canada, QUB Radio, RDI, TVA et le Journal de Québec.

Plusieurs sujets ont ainsi été abordés, notamment les enjeux de santé mentale et la non-responsabilité criminelle, la pénurie de main-d'œuvre qui frappe le réseau de l'ASRSQ, ou encore la fermeture du CRC de l'Arc-en-soi à Maria.

6.3 DEMANDES D'INFORMATION DU PUBLIC

L'ASRSQ continue de recevoir plusieurs demandes du public, notamment de la part d'intervenants, de personnes judiciairisées ou encore de la famille de personnes judiciairisées.

L'Association fait également à l'occasion des formations sur demande sur ses principales fonctions ou encore sur les impacts du casier judiciaire. À titre d'exemple, l'ASRSQ a fait une présentation à un groupe d'étudiants en médecine qui désirent en savoir plus sur l'intervention communautaire dans le cadre de leur futur emploi. Aussi, l'ASRSQ a répondu aux questions d'un jeune réalisateur qui désirent dépeindre le plus réalistement possible la vie après la détention.

6.4 SITE INTERNET

En 2022-2023, le site internet de l'ASRSQ a reçu 68 705 visites de la part de 36 268 utilisateurs à travers le monde. Pour comparaison, en 2021-2022, le site internet de l'ASRSQ avait reçu 69 632 visites et ce, par 52 112 utilisateurs. Nous constatons donc une constance dans le nombre de visites malgré une baisse importante du nombre de visiteurs.

C'est sur cette plateforme que les offres d'emploi des membres de l'association sont publiées en plus de l'ensemble des nouvelles concernant les activités de l'ASRSQ. Ces activités sont notamment le Cabaret de la Seconde chance, le Colloque 2000, la publication de lettre ouverte ou de communiqué de presse, la participation de l'association au Programme d'assurance adapté aux adultes judiciairisés (PAAAJ) ou encore le balado de l'ASRSQ.

6.5 FACEBOOK

La page Facebook de l'ASRSQ a comptabilisé un total de 33 489 vus sur la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, ce qui représente une baisse considérable de près de 50% par rapport à l'année précédente. Pourtant, l'ASRSQ a été fort présente sur Facebook en 2022-2023, alors qu'elle a publié 179 fois, soit quatre publications de plus qu'en 2021-2022. De plus, la page de l'ASRSQ s'est vue attribuer 3 033 mentions *J'aime* sur ses publications, une augmentation de 1 301 *J'aime* par rapport à l'an dernier. Il est difficile d'expliquer ces disparités importantes.

6.6 LINKEDIN

La page LinkedIn de l'Association se concentre maintenant davantage sur les publications qui concernent directement l'ASRSQ, et laisse la publication par exemple d'offres d'emploi de membres à d'autres plateformes. Le compte LinkedIn publie ainsi les offres d'emploi de l'ASRSQ et les informations en lien avec ses activités comme le Cabaret de la Seconde chance ou encore le Colloque 2000. Le LinkedIn de l'Association compte 59 abonnés de plus qu'à pareille date l'an dernier, totalisant désormais 197 personnes abonnées.

6.7 BALADO

Après avoir obtenu une subvention du ministère de la Sécurité publique du Canada au début de l'année 2023, l'ASRSQ a décidé de reprendre son balado pour une deuxième saison. Coordonné par Jules Grégoire-Moisan, coordonnateur de l'association et animé par Mélina Plourde, ancienne agente aux communications de l'association, le balado intitulé *Les voix de la réhabilitation*, se veut pour cette deuxième saison dans le style plus traditionnel d'un balado. Il s'agit ainsi de discussions d'environ une heure sans tabous et sans questions préétablies entre l'animatrice et deux invités sur six thèmes différents. Les thèmes abordés ont été : l'employabilité, la justice réparatrice, les personnes âgées judiciairisées, la santé mentale, les personnes autochtones judiciairisées ainsi que les femmes judiciairisées.

Le balado de l'ASRSQ est un outil qui s'inscrit plus largement dans une volonté d'éducation populaire. En effet, l'objectif est de démystifier certains enjeux et d'apporter un regard différent sur la réhabilitation sociale des personnes judiciairisées auprès du grand public.

7. COLLABORATIONS ET PARTENARIATS

7.1 PARTICIPATION À DIVERS COMITÉS ET PROJETS DE RECHERCHE

Associations nationales intéressées à la justice criminelle

Les ANIJC ont été fondées en 1975 avec pour objectifs :

- 1) d'aider les diverses organisations nationales membres à s'acquitter de leur mission consistant à prendre des mesures efficaces en matière de justice afin de défendre la cause des droits de la personne et de veiller à leur respect.
- 2) de faciliter et soutenir les efforts que déploient leurs membres en vue d'apprendre, de stimuler et de se renforcer au moyen d'un véritable dialogue entre eux et avec d'autres organismes des secteurs de la justice pénale et de la justice sociale.
- 3) de soutenir la capacité de leurs membres d'agir à titre de catalyseurs du changement en ce qui concerne leur mission consistant à prendre des mesures efficaces en matière de justice afin de défendre la cause des droits de la personne et de veiller à leur respect.

Le directeur général de l'ASRSQ agit à titre d'administrateur délégué par l'ASRSQ aux ANIJC. L'ASRSQ participe aux réunions de la table ronde correctionnelle organisée par Sécurité publique Canada et aux sous-comités de travail SCC/ANIJC.

Programme de recherche en partenariat — Accès au droit et à la justice (ADAJ)

Le projet ADAJ vise le développement des connaissances sur les problèmes de l'accès au droit et à la justice. L'approche favorise une analyse empirique et multidisciplinaire et comprend une vingtaine de chantiers de recherche qui visent directement le changement de la pratique juridique, et l'accès au droit et à la justice, dans des formes adaptées aux citoyens. Le projet est fondé sur la recherche de solutions.

Le chantier Accès à la justice en détention vise à comprendre les reports et renoncations à une sortie anticipée (PSPLC ou LC) par les justiciables condamnés à une peine d'emprisonnement comprise entre 6 mois et 2 ans. En plus des chercheurs, cette recherche réunit quatre partenaires : l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, la Commission québécoise des libérations conditionnelles, le Protecteur du citoyen et les Services correctionnels du Québec.

Saisir et soutenir les processus de (ré) intégration sociocommunautaire chez les jeunes judiciairisés (16-35 ans) : Projet (RÉ) SO

L'ASRSQ est un partenaire de ce projet qui regroupe 15 chercheurs et 21 partenaires dans la communauté ayant des intérêts dans le champ du désistement de la délinquance et de la réintégration sociocommunautaire. Le programme de recherche vise à : 1) Décrire les trajectoires de désistement de la délinquance et de la réintégration sociocommunautaire des jeunes judiciairisés; 2) Analyser les liens de collaboration entre les différents acteurs du désistement; 3) Conceptualiser un plan d'action intersectoriel pour favoriser le désistement; 4) concevoir et évaluer l'implantation d'un projet-pilote intersectoriel répondant aux besoins des jeunes judiciairisés.

Le DG de l'ASRSQ participe aux travaux du comité de mobilisation des connaissances qui s'est réuni deux fois au cours de l'année. De plus, le DG s'est impliqué dans l'axe 3 du projet qui vise la mise en place d'un projet-pilote structurant en lien avec les 2 premiers axes de recherche. Finalement, le DG coéditera un livre sur les résultats de l'axe 1 de cette recherche avec les professeurs Natacha Brunelle, Isabelle F-Dufour et Roxanne Couture-Dubé qui sera publié dans le courant de l'année 2023-2024.

Revue Criminologie

Au cours de l'année, le DG de l'ASRSQ a poursuivi son implication sur le Conseil d'administration de la revue *Criminologie*. *Criminologie* est une revue de recherche scientifique avec comité de lecture (*peer reviewed*). Elle s'adresse aux scientifiques et aux professionnels de la justice pénale, présente des dossiers thématiques construits autour des préoccupations et des intérêts actuels des criminologues québécois, canadiens, étatsuniens et européens. La revue est hébergée par le Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal. La présence du DG de l'ASRSQ sur le CA de cette revue qui est composé de chercheurs fait partie de la volonté de l'Association de se rapprocher des milieux de recherche et de favoriser le rapprochement avec les milieux de pratiques.

Chaire de recherche UNESCO sur l'éducation en prison

Au cours de l'année, le DG de l'ASRSQ a intégré le comité directeur de la Chaire de recherche UNESCO sur l'éducation en prison. Dans ce contexte où « l'éducation pour tous » doit inclure les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées de notre société, telles que les prisonniers, la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison a pour mission de promouvoir, stimuler et encourager la recherche appliquée liée aux différents aspects de l'éducation en prison et d'intensifier la réflexion et les actions en la matière sur le plan international. Le comité directeur est l'instance d'orientation stratégique, de validation et d'arbitrage de la Chaire. Il est composé entre autres de Sylvain Mandeville (PDG de Cégep Marie-Victorin), Johanne Beausoleil (directeur de la SQ), Geneviève Perreault (titulaire de la Chaire), Line Fortin (sous-ministre associée au MSP) et Alessandria Page (sous-commissaire régionale du SCC).

Finalement, l'ASRSQ met fréquemment en contact des chercheurs avec ses organismes membres afin de favoriser la recherche dans le milieu communautaire. L'ASRSQ relaye donc plusieurs autres projets annuellement notamment auprès des maisons de transition du Québec.

Comité consultatif clientèle judiciairisée Adulte (CCCJA)

Le DG de l'ASRSQ a intégré au cours de l'année le conseil d'administration du Comité consultatif clientèle judiciairisée Adulte (CCCJA). Le CCCJA a été créé en 1997. Sa mission est de promouvoir et d'appuyer le développement de la clientèle judiciairisée adulte en regard de sa préparation, de son insertion et de son maintien en emploi. Il est financé par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Le CCCJA est composé de représentants d'organismes communautaires spécialisés en employabilité et des représentants des fonds de soutien à la réinsertion sociale, de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et du ministère de la Sécurité publique.

Le CCCJA a pour mandat d'analyser les problématiques de la clientèle judiciairisée en ce qui a trait à ses difficultés d'intégration, de réintégration et de maintien en emploi. À cet effet, le CCCJA émet des avis au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et à la Commission des partenaires du marché du

travail sur les stratégies d'intervention qui devraient être privilégiées. En plus de définir la problématique de la clientèle judiciairisée adulte, le CCCJA collabore à l'établissement des priorités d'action d'Emploi-Québec en ce qui a trait à l'accès et au maintien en emploi des personnes judiciairisées. Il a également le mandat de sensibiliser différents partenaires en lien avec l'employabilité des personnes judiciairisées adultes ainsi que la population, afin de démystifier cette clientèle et les préjugés dont elle fait souvent l'objet.

Tous les organismes membres du CCCJA étaient déjà membres de l'ASRSQ et l'intégration au CCCJA se fait donc de pair avec la création du comité Employabilité au sein de l'ASRSQ et de notre intérêt pour le domaine de l'employabilité qui est secoué par différents changements depuis quelques années (fin des contrats fédéraux CORCAN, renouvellement des ententes avec Services Québec, changement dans les catégories de services).

7.2 L'ASRSQ EST MEMBRE DE :

- L'Association canadienne de justice pénale (ACJP)
- Les Associations nationales intéressées à la justice criminelle (ANIJC)
- Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV)
- Le Centre québécois de service aux Associations (CQSA) (membre affilié)
- Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal (programme SEKOIA assurances)
- International Community Corrections Association (ICCA)
- Société de criminologie du Québec

8. LES RESSOURCES DE L'ASRSQ

8.1 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2023

Geneviève Latreille, présidente, Granby, 2024	Chantal Lessard, vice-présidente, Amos, 2025
Sylvie Brunet-Lusignan, trésorière, Montréal 2023	Solange Bastille, Québec, 2023
Nicole Quesnel, Trois-Rivières, 2023	Patrick Pilon, Gatineau, 2024
Maryse Paré, Montréal, 2025	Paul Robitaille, 2025

Note : Les années se trouvant à la droite de chaque nom indiquent l'année où prend fin le mandat. Une place est vacante sur le CA suite à la démission en cours d'année de Mme Anne Simard.

8.2 SON PERSONNEL

Directeur général	David Henry
Adjointe administrative	Emilie Altimas
Agent à la liaison et aux programmes (jusqu'en juillet 2022)	Marie-Ève Cadieux
Agent de liaison (depuis fin juin 2022)	Matthieu Binette
Agente à la formation et aux programmes (jusqu'à fin février 2023 – maternité)	Luana Boxero
Agente à la formation (remplacement maternité)	Corinne Gauthier
Coordonnatrice (jusqu'à mi-août - maternité)	Anne-Ophélie Robillard
Coordonnateur (depuis juillet - remplacement maternité)	Jules Grégoire-Moisan

8.3 LES CONTRACTUELS

Site internet (asrsq.ca)	Agence ZEL
Site internet (casierjudiciaire.ca)	Maxime Cliche/Yannick Fortier
Hébergement des serveurs	Maxime Cliche

Soutien informatique	Solution MC
Comptabilité	Josée Langelier (Gestion érables technologies)
Balado (conception sonore et montage)	Joseph Perrault
Consultant en développement organisationnel	Daniel Lapointe
Porte-parole Semaine de la réhabilitation sociale	Daniel Benson
Communications et relations publiques	Agence Lumina
Relations gouvernementales	National
Expert en rémunération	Solertia
Co-animation Balado	Mélina Plourde et Maxim Martin

9. LES PARTENAIRES DE L'ASRSQ

Vous trouverez ci-dessous la liste des collaborateurs ayant contribué à chacune des activités. On doit souligner que plus de 1000 heures ont été données bénévolement au réseau. BRAVO et MERCI pour cet engagement !

9.1 LES COMITÉS DE L'ASRSQ

Comité de formation

Jolyanne Arvisais, Émilie Brindle, Stéphanie Chaussé, Sonia Clément, Jean-François Grenier, Myriam Hébert, Sarah Lévesque, Cynthia Nadeau, Paul Robitaille et David Henry

Secrétaire : Luana Boxero

Comité fédéral

Membres : André Bonneau, Daniel Bellemare, Merris Centomo, Christine Lamarche, Stéphanie Tremblay, Carl Veilleux et David Henry

Secrétaire : Anne-Ophélie Robillard / Jules Grégoire-Moisan

Comité de liaison avec le SCC

Merris Centomo, Christine Lamarche et David Henry

Secrétaire : Anne-Ophélie Robillard / Jules Grégoire-Moisan

Comité consultatif permanent ASRSQ|CLCC|SCC

Merris Centomo, Christine Lamarche, Cynthia Nadeau, Stéphanie Tremblay et David Henry

Secrétaire : Anne-Ophélie Robillard / Jules Grégoire-Moisan

Comité provincial

Laurence Bourgeois-Roy, Judith Deslauriers, Marie-Claude Landry, Joanie Richard, Karine Roby, Diane Tremblay et David Henry.

Secrétaire : Anne-Ophélie Robillard / Jules Grégoire-Moisan

Comité de liaison provincial

Marie-Claude Landry, Diane Tremblay et David Henry

Comité tripartite

André Bonneau, Karine Roby, Carl Veilleux et David Henry

Comité organisateur du Colloque 2000

Évans Bédard, Annie Morel et David Henry

Secrétaire : Luana Boxero

Comité employabilité

Daniel Bellemare, Claudine Bertrand, Rémi Bilodeau, Michel Bolduc, Mylène Castonguay, Isabelle Goulet-Lavoie, Annie Guillemette, Bruno Paré, Maryse Paré, Patrick Pilon, Benoit Robineau, Sylvie Vallières et Audrey Vandal

Responsable : Isabelle Gendreau, André Simard et Anne-Ophélie Robillard / Jules Grégoire-Moisan

Comité 60 ans de l'ASRSQ

Émilie Altimas, Jean-François Cusson, Julie Delle Donne, Samira Figuigui, Chantal Lessard et David Henry

9.2 LES PARTENAIRES FINANCIERS

Partenaires financiers :

Sécurité publique Canada

Service correctionnel du Canada (région du Québec)

Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec

ANNEXE

LISTE DES MEMBRES DE L'ASRSQ (au 31 mars 2023)

Région du Bas-Saint-Laurent (Région 01)

AUX TROIS MÂTS	Rimouski
CRC L'ARC-EN-SOI	Rivière-du-Loup
L'ARRIMAGE	Rimouski
LE RÉPIT DU PASSANT	Rimouski

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Région 02)

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE	Chicoutimi
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU LAC	Alma
CRC ROBERVAL	Roberval
LA MAISON D'HÉBERGEMENT LE SÉJOUR	Jonquière
SERVICE RELANCE INC.	Alma

Région de Québec (Région 03)

ALLIANCE JEUNESSE	Québec
ALTER JUSTICE	Québec
CENTRE D'ENTRAIDE SOCIALE DU BAS DE LA FALAISE (CESBF)	Québec
CENTRE FEMMES AUX 3 A DE QUÉBEC	Québec
CRC LE PAVILLON	Beauport
LA MAISON PAINCHAUD INC.	Québec
LES SERVICES PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES DU QUÉBEC	Wendake
PROGRAMME D'ENCADREMENT CLINIQUE & D'HÉBERGEMENT (PECH)	Québec
REGROUPEMENT DES INTERVENANTS EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE (RIMAS)	Québec

Région de la Mauricie-Bois-Franc (Région 04)

ANTI-PAUVRETÉ MAURICIE CENTRE-DU-QUÉBEC (APMCQ)	Drummondville
CHC LAFLEUR	Maskinongé
MAISON RADISSON INC.	Trois-Rivières
PAVILLON DE L'ASSUÉTUDE	Shawinigan

Région de l'Estrie (Région 05)

CENTRE DE RESSOURCES POUR DÉLINQUANTS INC. (OPEX)	Sherbrooke
CENTRE D'INTERVENTION EN VIOLENCE ET ABUS SEXUELS DE L'ESTRIE (CIVAS)	Sherbrooke

SERVICES D'AIDE EN PRÉVENTION DE LACRIMALITÉ (SAPC)
ENTRÉE CHEZ SOI BROME-MISSISQUOI

Sherbrooke
Farnham

Région de Montréal (Région 06)

ADDICTION OUTREACH PROGRAM	Montréal
CENTRE D'HÉBERGEMENT L'ENTRE-TOIT	Montréal
CENTRE DE SERVICES DE JUSTICE RÉPARATRICE	Montréal
CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE (CPRMV)	Montréal
CO-GÎTE INTÉGRATION (TOIT D'ABORD)	Montréal
CONTINUITÉ FAMILLE AUPRÈS DES DÉTENUES (CFAD)	Montréal
CORPORATION MAISON CHARLEMAGNE	Montréal
CORPORATION MAISON CROSSROADS (ST-LÉONARD)	Montréal
DESTA — BLACK YOUTH NETWORK	Montréal
FRATERNITÉS DES PRISONS DU CANADA (SECTION QUÉBEC)	Montréal
GROUPE AMORCE	Montréal
MAISON BELFIELD	Montréal
MAISON JEUN'AIDE	Montréal
MAISON L'INTERVALLE	Montréal
MAISONS DE TRANSITION DE MONTRÉAL	Montréal
PROGRAMME INTERVENTION & RECHERCHE PSYCAUSES INC. (DIOGÈNE)	Montréal
RELAIS FAMILLE	Montréal
SOCIÉTÉ ÉLIZABETH FRY DU QUÉBEC	Montréal
SOCIÉTÉ EMMANUEL-GRÉGOIRE	Montréal
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU QUÉBEC	Montréal
TRANSITION CENTRE-SUD (L'ISSUE)	Montréal
VIA TRAVAIL INC.	Montréal
YMCA DU QUÉBEC	Montréal

Région de l'Outaouais (Région 07)

LES CRC DE L'OUTAOUAIS	Gatineau
CENTRE DE PLACEMENT SPÉCIALISÉ DU PORTAGE (CPSP)	Gatineau
SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE OUTAOUAIS (SACO) INC.	Gatineau
REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE DU QUÉBEC (RORCQ)	Gatineau

Région de L'Abitibi-Témiscamingue (Région 08)

CRC D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE & DU NORD DU QUÉBEC	Amos
---	------

Région de la Côte-Nord (Région 09)

CENTRE DE THÉRAPIE POINT DE RENCONTRE	Baie-Comeau
CRC KAPATAKAN GILLES JOURDAIN INC.	Sept-Îles
UNITÉ DOMRÉMY DE BAIE COMEAU	Baie Comeau

Région de Chaudière-Appalaches (Région 12)

RÉHAB (CRC)	Vallée-Jonction
SE PARLER D'HOMMES À HOMMES	Thetford Mines

Région de Laval (Région 13)

CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE LAVAL	Laval
CORPORATION JEAN-PAUL MORIN	Laval
CENTRE D'INTERVENTION EN DÉLINQUANCE SEXUELLE (CIDS)	Laval
RÉSIDENCE CARPE DIEM INC. (CRC)	Laval

Région de Lanaudière (Région 14)

CRC JOLIETTE-LANAUDIÈRE	Joliette
-------------------------	----------

Région des Laurentides (Région 15)

CRC CURÉ-LABELLE INC.	Saint-Jérôme
MAISON LYSE-BEAUCHAMP	Mont-Laurier

Région de la Montérégie (Région 16)

AUBERGE SOUS MON TOIT INC.	Granby
CIVAS MONTÉRÉGIE	St-Hubert
CENTRES MAISON LE JOINS-TOI	Granby
LA HALTE DU COIN	Longueuil
LE CENTRE SUR L'AUTRE-RIVE	Salaberry-de-Valleyfield
L'ORIENTHÈQUE	Sorel-Tracy
PAVILLON L'ESSENCE CIEL	Saint-Hubert